



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2016 à 17h00

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Duhart à M. Esmieu, M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Taieb à M. le Maire, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.



M. le Maire : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du conseil municipal dédiée à une seule et même question : c'est la décision du conseil municipal, je dis bien la décision et non pas l'avis, du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Pays Basque.

Je voudrais à titre liminaire d'abord expliquer les raisons pour lesquelles j'ai fixé ce conseil municipal à 17h00. C'est que nous sommes pour beaucoup d'entre nous à 20h30, voire 20h45, au stade Jean Dauger et que je souhaitais que l'on puisse avoir le temps qu'il était nécessaire, je ne sais pas le temps que nous prendrons, pour effectivement évoquer ce sujet même s'il était unique, avant bien sûr de nous séparer sur une décision qui sera prise ici dans ce conseil municipal.

Encore quelques indications sur les pouvoirs avant que l'appel ne soit prononcé, en attendant que M. Etienne Boutonnet arrive, s'il arrive c'est bon, s'il n'arrive pas Julie Bensoussan qui succède eu égard à son âge à Etienne Boutonnet pourra faire cet appel.

Je voudrais dire que pour ce conseil municipal des pouvoirs ont été délivrés, je le dis avant l'appel des présents : par M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé, par Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, par M. Salanne à Mme Durruty, par Mme Taieb à moi-même, et enfin par Mme Candillier à M. Arcouet.

Alors je souhaiterais avant l'appel de l'ensemble du conseil municipal, appeler à une minute de silence en mémoire au peuple belge qui vient de subir les attentats que vous connaissez tous. Il est normal que notre assemblée communale manifeste aussi, à son niveau évidemment, et son émotion mais aussi sa solidarité vis-à-vis à la fois des victimes mais aussi de l'ensemble des familles et du peuple belge. Je vous demande de respecter une minute de silence en nous levant.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Je vais demander à Mme Bensoussan de faire l'appel des présents en remplacement de M. Boutonnet qui va certainement nous rejoindre dans quelques minutes.

Appel des conseillers municipaux.

Je vais procéder à la lecture de ce seul et unique rapport. En réalité, je vous propose plutôt que de lire ce rapport, d'en donner le contexte beaucoup plus que d'en faire la lecture.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre pour l'EPCI Pays Basque.

Nous sommes donc ici réunis pour un moment que beaucoup d'entre nous considèrent comme un moment historique : historique dans la vie de notre commune, historique dans la vie de notre territoire et historique aussi dans la vie du Pays Basque.

Une loi offre au Pays Basque une opportunité historique. C'est la loi NOTRe du 7 août dernier, conférant au préfet de notre département comme c'est le cas pour tous les préfets de tous les départements de France, conférant à notre préfet le pouvoir de refonder la carte de l'intercommunalité. Avant même que cette loi ne soit votée le 7 août dernier, il y a déjà de cela presque un an et demi le préfet des Pyrénées-Atlantiques, qui était déjà M. Durand, avait invité les élus du Pays Basque à réfléchir sur l'opportunité de créer une intercommunalité unique pour le Pays Basque, rappelant en cela une revendication ancienne, voire très ancienne de ce territoire, jugeant en effet que la loi NOTRe, renforçant les pouvoirs de l'intercommunalité et évitant aussi au préfet d'exercer le maximum de pouvoir pour étendre les périmètres des intercommunalités existantes, offrait donc à notre territoire, au Pays Basque, une opportunité particulière.

Bayonne a, par sa géographie mais surtout son histoire, une responsabilité. Une responsabilité dont nous considérons qu'elle doit être assumée, qu'elle doit être assumée

en toute liberté mais aussi dans le débat car la création d'une intercommunalité unique pour le Pays Basque, comme le propose le préfet, pose la question d'une intercommunalité à grande échelle qu'on appelle désormais les intercommunalités XXL. Il y a environ 150 intercommunalités XXL qui sont en train de se mettre en place dans l'hexagone. L'intercommunalité du Pays Basque ne constitue que l'une de ces intercommunalités XXL.

L'importance de ce périmètre interroge évidemment sur le plan juridique, sur le plan financier, sur le plan fiscal mais également sur le plan politique. Ces interrogations sont d'une telle importance que le Conseil des élus a dès 2014 lancé une série d'études confiée à des experts pour vérifier la pertinence et la faisabilité d'une intercommunalité unique pour le Pays Basque. Les conclusions de ces études ont été rendues publiques, elles sont toutes en ligne. Après que ces études ont été rendues publiques, il est apparu évidemment eu égard à l'importance de ce projet, je dirai même de ce chantier, il est apparu nécessaire de mettre en évidence toutes les questions de mise en œuvre que pouvait poser effectivement la mise en place de cette intercommunalité unique.

C'est ainsi que le Conseil des élus a pris l'initiative de constituer des ateliers, que l'on a appelé les ateliers d'Hasparren, parce qu'ils se sont tenus à Hasparren, ateliers au nombre de huit : six portant sur les compétences, deux autres portant respectivement sur la gouvernance et sur les questions de fiscalité et de finances. Ces ateliers ont rassemblé plus de 200 élus qui se sont réunis à plusieurs reprises, toujours à Hasparren, pour tirer un certain nombre de conclusions de leurs travaux, portant sur les domaines de compétence qu'ils étaient en charge d'étudier : de l'économie à l'agriculture en passant par le tourisme, l'environnement incluant les déchets, les questions de mobilité, toutes les questions qui relèvent des compétences des intercommunalités à ce jour et demain.

Tout ce travail a donné lieu à une restitution à l'ensemble des maires du Pays Basque à l'occasion d'une assemblée générale du Conseil des élus qui s'est tenue samedi dernier à Cambo. Ce document a été diffusé sous une double forme : sur support papier et je signale d'ailleurs à celles et ceux qui, y compris d'ailleurs dans l'assistance ne seraient pas en possession de ce document qu'ils peuvent nous en demander puisque nous en avons ici dans l'enveloppe qui se trouve au milieu de cette salle, mais tous les conseillers municipaux ont reçu et ce document et la forme dématérialisée de ce document. Ce document est la réponse que les ateliers ont apportée à cette foultitude de questions qui ont été posées.

Les questions n'ont pas seulement été posées dans les groupes d'Hasparren, les questions ont également été posées aux services de l'Etat. L'Etat qui d'ailleurs a pris sa part dans la discussion, dans ce débat depuis le début car si on pouvait dire qu'au départ cette affaire était une proposition du préfet, on peut dire aujourd'hui que la proposition du préfet est devenue un projet du territoire, en tout cas porté par le Conseil des élus. Conseil des élus qui a posé beaucoup de questions aux services de l'Etat et l'Etat a formulé toute une série de réponses. Je ne vais pas les prendre dans le détail, j'ai indiqué que je ne ferai pas une présentation détaillée. L'Etat a donc donné toute une série de réponses et d'ailleurs le préfet sous la forme d'une lettre circulaire s'est adressé à l'ensemble des maires pour faire

part, point par point, les réponses qu'il pouvait apporter aux questions qui restaient encore en suspens. Cette lettre circulaire vous a été diffusée également, j'ai pris le soin que vous soyez en possession non seulement du document du Conseil des élus dont je viens de parler, mais aussi des réponses que le préfet a voulu porter par la voie de cette lettre circulaire. Lettre circulaire qui n'est pas une lettre d'interprétation, lettre circulaire qui est bien sûr une lettre signée par le représentant de l'Etat et qui fait part d'un certain nombre d'arbitrages interministériels et pour ceux qui ne sont pas habitués à ce jargon, quand il est question d'arbitrage interministériel, il s'agit tout simplement déjà d'un positionnement politique. Du reste derrière ces arbitrages interministériels, il y a déjà des textes, on va certainement les aborder au travers des questions qui seront posées, je ne les aborde pas ici, portant sur l'EPFL par exemple, sur le PLU aussi, portant également sur d'autres questions, des textes qui sont déjà dans les tuyaux du système décisionnel de l'Etat. Quand je dis ça, je veux dire qu'il y a des projets d'ordonnance qui sont déjà soumis au Conseil d'Etat et dont on sait déjà qu'ils seront inscrits à l'ordre du jour des assemblées parlementaires. Tous ces points nous ont été confirmés ; d'ailleurs on peut les consulter sur le net et tout un chacun peut parfaitement vérifier que ceci effectivement est confirmé. Donc, un préfet qui nous fait part d'un certain nombre de réponses, sur un certain nombre de questions et nous sommes aujourd'hui, certains estimant d'ailleurs ne pas être en possession de toutes les réponses, amenés à décider par un vote solennel de notre conseil municipal si on approuve la proposition du préfet, c'est-à-dire la constitution d'une intercommunalité unique.

Au-delà des questions d'ordres juridique, technique, administratif, il y a bien évidemment une véritable question politique. Cette question politique, et c'est pour ça que nous sommes élus, quelquefois on le sait, c'est une question qui est posée dans notre conscience. Nous sommes aujourd'hui en possession d'un certain nombre d'éléments. Certains estimeront qu'ils sont suffisants pour se prononcer en leur âme et conscience, d'autres considéreront qu'il n'y en a pas assez. La politique est ainsi faite aussi quelquefois, lorsqu'on croit à un projet. En l'occurrence c'est bien de cela dont il s'agit et vous aurez compris que la délibération telle qu'elle est formulée, telle qu'elle vous est proposée, bien évidemment il s'agit d'approuver cette constitution d'intercommunalité unique qui nous apparaît, je l'ai indiqué tout à l'heure, comme une opportunité historique pour le Pays Basque et pour Bayonne. Et pour Bayonne parce que c'est vrai que ce sont les conseils municipaux de nos 158 communes qui auront à prendre leur décision, et personne d'autre ; ce ne sont pas les intercommunalités actuelles, qui sont appelées à disparaître, ce sont les conseils municipaux qui sont souverains et qui auront donc à en décider.

Au moment où se dessine une nouvelle organisation territoriale dans notre pays après la réforme des régions, après la dévitalisation des départements, la montée en puissance des intercommunalités, nous sommes aujourd'hui à nous interroger si nous faisons ce pari avec tous ces hommes et ces femmes qui se sont réunis à Hasparren, imprégnés d'une envie extraordinaire, celle de faire avancer les choses pour notre Pays Basque. C'est le sens de la question qui est posée ce soir, au-delà des aspects juridiques, techniques, financiers, fiscaux, qui sont importants mais c'est une question d'ordre politique.

Alors je vais laisser la parole à celles et ceux qui la demanderont, je ne ferai aucun commentaire supplémentaire en ce qui me concerne. J'ai simplement introduit le sujet, je laisserai à chacun le soin de faire ses contributions, pour appeler à un débat aussi si vous le souhaitez, et je souhaiterais bien sûr qu'à l'issue de ces prises de parole, on puisse passer au vote. Vous m'indiquerez d'ailleurs in fine si vous considérez qu'il faut faire un vote à bulletin secret, le principe étant le vote à main levée. Le vote à bulletin secret sera décidé si nous sommes un tiers des présents, c'est la règle, à le demander, et je ne le ferai que si vous le demandez avec cette majorité-là.

Je vous donne la parole. Je vois que Mme Durruty souhaite intervenir, je donne la parole à Sylvie Durruty en premier, vous avez la parole.

Mme Durruty : Merci Monsieur le Maire, donc hier soir j'ai été particulièrement brève lors du conseil d'agglomération mais ce soir vous me permettrez de prendre le temps d'une intervention puisque le moment le justifie et le nécessite.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, traiter un tel sujet entre l'inauguration de la Foire au jambon et le match de ce soir contre Lyon, sincèrement notre débat de ce soir méritait beaucoup mieux !

En tant que président du Conseil des élus vous avez, Monsieur le Maire, programmé un tour du Pays Basque du 25 mars au 16 avril pour aller à la rencontre de tous les conseillers municipaux des dix EPCI actuels et leur exposer les conclusions des travaux des ateliers d'Hasparren. Les élus bayonnais, dont vous êtes le premier magistrat, en seront donc privés puisque la rencontre avec l'Agglomération Côte Basque-Adour n'a pas encore eu lieu.

Comment croire que les conclusions de nos travaux de Cambo, 8 ateliers réunis entre 3 et 6 fois chacun, plus de 120 heures de réunions réunissant près de 200 élus, sans compter toutes les réunions préparatoires, aient pu être étudiées, assimilées et surtout analysées en moins d'un week-end par l'ensemble de nos collègues amenés à voter ce soir sachant que nombre d'entre eux ne baignent pas quotidiennement dans les sujets qui sont abordés ? Est-il acceptable de se satisfaire d'arguments comme ceux que j'ai pu entendre à l'issue de notre réunion préparatoire de lundi par l'un de nos collègues qui disait : « Finalement j'ai tout compris parce que l'EPCI Pays Basque, j'y crois depuis toujours » ? Y croire serait donc suffisant pour engager l'avenir institutionnel de notre territoire dans une telle précipitation et prendre une décision demain irréversible !

En organisant ce vote avec précipitation, vous nous empêchez aussi de pouvoir disposer d'une réunion d'information que les partisans de la solution alternative, dont je suis, avaient programmée. Par ce que le journal Sud-Ouest qualifiait dans ses colonnes de samedi de « stratégie du pignon », vous prenez les élus bayonnais en otage pour qu'ils enclenchent une dynamique en faveur du oui. C'est ce qui s'appelle un vote à marche forcée. Ce n'est pas ma vision, notre vision de la démocratie. Je regrette sincèrement que vous ayez rejeté notre demande d'un report de ce vote deuxième quinzaine d'avril au motif d'un agenda surchargé.

Ceci étant dit, passons au fond.

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Pour ce qui nous concerne, nous refusons d'y croire. Vous êtes plusieurs, vous en tête, Monsieur le Maire, à vouloir nous faire croire à un très beau conte de fée depuis quelques jours. Un conte, dans lequel à grands coups de baguettes magiques ou plutôt à grands coups de promesses de modifications législatives, des points hier préoccupants ou bloquants auraient du jour au lendemain disparu. A ce jour, les réponses apportées par la circulaire du préfet du 18 mars qui, à vous écouter tout à l'heure et en écouter beaucoup d'autres, lèveraient toutes les inquiétudes et objections qui étaient reconnues par beaucoup, ne sont qu'aujourd'hui hypothèses et conditions. J'invite d'ailleurs chacun de ceux qui ne l'auraient pas fait, de lire avec attention cette circulaire pour y surligner le nombre d'expressions ou de verbes au conditionnel qui sont utilisés. Qui donnerait crédit à un chef d'entreprise qui réaliserait un budget prévisionnel anticipant des évolutions possibles de la loi de finances à venir ? Personne. A l'heure où le match de notre équipe se rapproche, un tel budget ne passerait pas, c'est certain, devant la fameuse DNACG. C'est pourtant ce qui nous est proposé.

Alors Monsieur le Maire, nous avons été élus et nous sommes des élus de la droite et du centre. Dans notre majorité, certains d'entre nous l'auraient-ils oublié ? Le paradoxe de cette belle histoire et de ce beau conte, ce sont des jeux politiques ou des alliances d'opportunités improbables auxquels nous assistons. Ce que vous nous demandez Monsieur le Maire, c'est de faire confiance à un gouvernement socialiste qui aujourd'hui, même dans son camp, peine à convaincre et a fait la preuve de son incapacité à tenir ses engagements. Pour nous c'est impossible.

Comment croire que tous les changements législatifs annoncés pour permettre la mise en place de l'EPCI Pays Basque ne seraient que de simples formalités après les échecs cuisants des dernières propositions de loi comme la loi El Khomri ou encore celle de la déchéance de nationalité, que pourtant voulait et pour laquelle le Président de la République lui-même s'était engagé. Comment croire à des promesses faites un an avant des élections présidentielles par un gouvernement qui, il y a à peine quelques mois, rayait d'un seul trait le projet de collectivité spécifique pour le Pays Basque pourtant très majoritairement soutenu par le terrain. Je rappelle qu'à l'époque la raison invoquée par le gouvernement socialiste pour signifier son camouflet à ce que voulait le Pays Basque était, ce sont ses mots « la nécessité de faire loi ».

Alors, enfin, comment imaginer que pour le versement transport, des modifications législatives favoriseraient la situation du Pays Basque mais auraient des conséquences intenable pour le financement des transports dans des métropoles comme l'Ile de France ou Toulouse. A moins que, et ce serait une grande première, le gouvernement soit devenu plus sensible aux arguments du Pays Basque qu'à ceux des autres territoires, sachant que ce qui pose problème ici est considéré comme indispensable dans d'autres territoires et indispensable bien sûr pour financer les projets de transport. Soyons sérieux, il n'y aura pas d'amendement VT Pays Basque mais au mieux un amendement qui organisera le versement transport pour tous les territoires de France et de Navarre.

Je ne reviendrai pas ce soir sur l'argumentation technique de mon intervention du 10 novembre dernier. Nous avons évoqué des questions de gouvernance, de représentativité, de fiscalité : elles demeurent. Michel Soroste interviendra sur les enjeux de la fiscalité pour Bayonne.

Ce soir, nous devons donc prendre nos responsabilités d'élus et nous engager en nous posant une question essentielle, vous l'avez évoquée tout à l'heure Monsieur le Maire, en tout cas vous en avez donné votre réponse : en quoi cette agglomération Pays Basque nous apportera-t-elle, à nous Bayonnaises et Bayonnais, une réelle plus-value ?

S'agit-il de participer à un ambitieux projet ? Malheureusement, à ce jour, aucun projet n'existe et n'a été formalisé pour cet EPCI XXL.

S'agit-il de transférer des compétences nouvelles ? Elles ne sont pas prévues.

S'agit-il de proposer une organisation plus efficace pour nos services publics ? Soyons sérieux : avec 232 élus, 10 pôles, 10 commissions territoriales, 8 SIVOM, comment y croire ? Et que l'on ne vienne pas nous parler d'une quelconque rationalisation puisque ce projet ne prévoit la disparition que de 8 syndicats sur l'ensemble des syndicats existants ! Il s'agit peut-être de faire des économies d'échelle ? Regardez ce qui se passe dans notre grande Région. Pour le moment, ce ne sont que des dettes qui s'amoncellent jour après jour. Et aujourd'hui il est avéré que la situation de Poitou-Charentes fera ralentir le développement de notre grande Région, le Président Rousset lui-même en convient.

Il s'agit peut-être de permettre une rationalisation des services et une optimisation financière ? Sincèrement la complexité qui est annoncée fait malheureusement craindre le contraire.

Alors d'autres penseront que cette EPCI Pays Basque renforcera notre position, la position de Bayonne capitale au sein de cette agglomération XXL. J'aimerais beaucoup y croire Monsieur le Maire, Monsieur le Président mais en pesant aujourd'hui 30 % des élus de l'Agglomération Côte Basque-Adour, notre ville ne pèsera demain que 8 % dans l'EPCI unique. Donc c'est bien 30 % au sein de l'Agglomération Côte Basque-Adour et 8 % demain dans l'EPCI unique qui est proposé à Bayonne comme représentativité.

En posant cette simple question de la plus-value pour Bayonne, il est malheureusement très difficile de trouver des réponses satisfaisantes. Les six mois de travail que nous venons de faire ont pu paraître longs. Mais six mois pour bâtir une agglomération, a fortiori à 158 communes, c'est bien sûr beaucoup trop court.

Les travaux d'Hasparren ont mis en exergue des enjeux fondamentaux pour notre Ville. J'ai participé à ces travaux, Monsieur le Maire, et tout le monde n'était pas bien évidemment d'accord sur le sens qui devait être pris et les décisions qui devaient être prises lors de ces ateliers. Prenons par exemple dans les compétences de cette future agglomération, la première d'entre elles, c'est celle de l'économie dont vous m'avez confié lorsque vous en étiez président, la responsabilité au sein de notre Agglomération. Pour des questions essentielles comme celle du commerce ou celle du tourisme qui nous sont chères et surtout qui sont fondamentales et structurantes pour notre ville de Bayonne, ou

encore celle de l'enseignement supérieur, tout reste à définir. Quand, comment, par qui ? La question, ce soir, reste entière.

Au-delà de la question de ces délais, qui peut croire que ce chantier colossal que représentent les travaux à réaliser pour fusionner ces 10 EPCI et envisager sérieusement que nous pourrions être prêts au 1er janvier 2017 ? Je vous invite à regarder ou à interroger M. Bergé qui est ici présent ou moi-même sur ce qui se passe actuellement dans la grande Région, pour mettre en avant le fait que le risque est grand que le Pays Basque dans son entier se retrouve englué dans un projet pharaonique insuffisamment préparé.

Alors Monsieur le Maire une véritable question se pose, et nous interroge, c'est de savoir si Bayonne conservera le siège de cette agglomération XXL. Puisque Bayonne est capitale et devrait être renforcée, je pense que chacun s'accorde à dire dans cette assemblée que le siège ne peut être demain qu'à Bayonne. En tout cas c'est notre point de vue et nous comptons sur vous pour défendre ce point de vue.

Pour conclure, il y a presque six mois, notre vote avait été un non, mais un non mais. Un non car les éléments techniques et opérationnels n'avaient pas encore été sérieusement étudiés.

Un mais car bien sûr nous sommes et restons favorables à une intégration ambitieuse et progressive du Pays Basque mais pas à marche forcée.

Monsieur le Maire, nous refusons de croire aveuglément aux promesses qui nous sont faites. Ce projet à marche forcée est en train de produire de nombreux clivages dans la classe politique locale et la société civile, dont nous avons encore malheureusement vu, en Conseil des élus samedi, mais surtout hier en Conseil d'agglomération, les marques durables ou les effets pervers dans les relations entre les élus, pour certains engagés à servir ce territoire depuis de très nombreuses années.

Il est de notre responsabilité d'alerter nos collègues mais aussi les Bayonnaises et les Bayonnais et de partager nos inquiétudes pour l'avenir de notre Ville, notre territoire Côte Basque-Adour et nos entreprises de l'ensemble du Pays Basque. Nous nous apprêtons à faire chacun individuellement un choix déterminant, vous l'avez dit tout à l'heure, en toute liberté, pour le devenir de notre ville. Je souhaite donner, d'ores et déjà, rendez-vous aux Bayonnaises et aux Bayonnais pour que, lorsque les impacts négatifs que malheureusement nous craignons très fortement se produiront, chacun d'entre nous puisse être comptable de la décision qu'il aura prise sur ce sujet.

Parce que ce dossier ne correspond pas à ce dont nous considérons être redevables vis à vis de nos électeurs, notre vote sera un non.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Merci Mme Durruty, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. Neys.

M. Neys : M. le Maire, chers collègues, devant se prononcer par un vote déterminant sur l'opportunité de la création d'une EPCI unique à la maille du territoire du Pays Basque, j'aurais tendance après plusieurs mois d'études et surtout de confrontations sur ce sujet à ne pas imaginer convaincre les pro-EPCI au travers de tout ce qui a été dit et sera encore dit sur les faiblesses, les risques et inconvénients de cette proposition. En effet, et particulièrement en matière financière, les semaines et mois passés n'ont rien donné qui puisse lever les zones d'ombres et inquiétudes justement avancées par le clan des sceptiques à ce projet. Que des promesses, des projets, des bonnes intentions mais rien de factuel de nature à nous rassurer, puisque techniquement impossible !

Je cherche personnellement à trouver un seul avantage à la réalisation de ce projet. Je n'en trouve malheureusement aucun, même pas une réduction du fameux mille feuilles. Au contraire des structures supplémentaires, avec les inconvénients et risques. Ah si, pardonnez-moi, j'avais oublié un avantage : la réalisation d'un vieux rêve identitaire de création d'un Etat basque, une occasion unique qui ne se représentera pas, entendons-nous dire. Mais pour faire quoi ? Uniquement assouvir un vieux fantasme n'ayant jamais pu se réaliser. Le spectacle des partisans fait tristement penser au siècle précédent de revendications inabouties de soixante-huitards nostalgiques du passé.

Ces notions n'ont plus cours et sont totalement dépassées à l'ère de la mondialisation. La maille géographique identifiée n'est pas bonne, n'est pas rationnelle, n'est pas fonctionnelle, n'est pas bonne économiquement pas plus que financièrement. Elle nous referme sur nous-mêmes au lieu de nous ouvrir sur le monde. Tous les spécialistes et experts en la matière dont je n'ai pas la prétention...

Mme Capdevielle : M. le Maire je viens de recevoir des SMS de personnes qui souhaiteraient suivre nos débats sur le net, ça ne fonctionne pas.

M. le Maire : Une petite suspension M. Neys. Les services peuvent nous dire s'il y a un problème de diffusion ? Oui.
Si les services nous entendent dans la régie juste derrière, ils peuvent venir me confirmer que la diffusion s'opère dans les conditions normales.

Mme Durruty : On recommence alors ?

M. Le Cœur : Ils sont en train d'y remédier.

M. Millet-Barbé : Il n'y a aucune obligation à ce qu'on soit télévisé.

M. le Maire : Il n'y a pas d'obligation pour que ce soit télévisé mais enfin bon on a décidé de l'être. Ecoutez, je vous propose d'attendre quelques minutes. Vous pensez qu'on peut être fixé assez vite.

M. Le Cœur : Je vais leur demander.

M. le Maire : D'accord, s'il vous plaît. Une suspension de quelques minutes.

Suspension de séance de cinq minutes.

M. le Maire : Bien on va reprendre. On m'indique du côté de la technique que le direct a des faiblesses mais qu'il n'y a pas de problème pour le différé ; donc ça veut dire que tout ce qui a été enregistré l'a été dans des conditions satisfaisantes et donc est conservé dans la boîte. Maintenant il y a simplement le direct qui n'aura pas été possible, en tout cas pour l'heure. On va poursuivre puisque rien de ce qui a été dit jusqu'à maintenant et qui était fortement intéressant n'est passé à la trappe.

M. Neys vous étiez à mai 68, alors vous pouvez poursuivre, on écoute M. Neys.

M. Neys : J'en étais à mes notions qui n'ont plus cours et qui sont totalement dépassées à l'ère de la mondialisation. La maille géographique identifiée n'est pas bonne, n'est pas rationnelle, n'est pas fonctionnelle, n'est pas bonne économiquement pas plus que financièrement. Elle nous referme sur nous mêmes au lieu de nous ouvrir sur le monde. Tous les spécialistes et experts en la matière dont je n'ai pas la prétention de faire partie, sont unanimes à dire qu'au-delà de 50 entités, villes et communes, la taille n'est plus gérable. Or, nous, nous nous lançons dans une aventure de taille 3 fois supérieure, en sachant que ça ne marchera pas ou mal mais formant les espoirs les plus profonds que ça marchera quand même, le tout couvert par une protection d'une véritable bénédiction préfectorale.

Je sais la notion de bassin de vie est devenue infâme, mais pardonnez-moi, celle-ci a toute sa pertinence et tous ses avantages de proximité. L'ensemble des acteurs économiques privés, publics, les ménages réclament de la proximité et nous leur offrons de l'éloignement à un coût inchiffré et inchiffrable !

Aucune alternative ne fut proposée, étudiée et soumise à notre analyse ; nous nous sommes enfermés dans la pensée unique de l'EPCI unique. Or il me semble et j'ai personnellement proposé à d'autres instances que celle qui nous rassemble ce soir, qu'une alternative pouvait être envisagée, alliant effectivement une rationalisation des territoires, une économie en gestion des territoires, une cohérence économique et historique des territoires : c'est effectivement celle de la recréation des provinces historiques du Pays Basque que sont le Labourd, la Soule et la Basse Navarre. Quoi de plus beau pour des nostalgiques de l'identité basque que de recréer sa véritable histoire, sa véritable identité, ses valeurs adaptées aux contraintes modernes de notre monde ?

Quand je pose la question, pourquoi plusieurs interco au Béarn et une seule au Pays Basque, on me répond que le Béarn n'a pas le caractère identitaire du Pays Basque. D'abord ce n'est pas très sympathique pour nos amis béarnais mais c'est surtout que les arrière-pensées politiciennes n'ont pas pris le dessus sur le rationnel, et pas plus que les ambitions personnelles sur l'intérêt général. Les détracteurs de cette proposition diront que l'on ne peut pas laisser la Soule être le parent pauvre de cette nouvelle organisation, mais rien n'empêche des coopérations de territoire. Et puis des différences de richesse entre les territoires, il y en aura toujours. Il me semble que ce périmètre nous permettrait

d'assurer une proximité nécessaire autour de structures existantes dans une logique géographique.

Nous allons donc a priori construire une nouvelle structure à l'envers puisque nous commençons par les finitions, sans en connaître le coût mais par contre avec une commande ferme et un financement assumé par le contribuable ménage ou professionnel. Je suis désolé, je ne peux approuver une telle démarche.

Revoir le redécoupage de nos territoires tout en tenant compte de notre histoire mais en l'adaptant aux contraintes économiques sociales et fiscales de notre ère : oui !

Mais foncer la tête baissée, les yeux fermés en croisant les doigts pourvu que ça marche et pourvu que ça passe pour répondre à des notions périmées de révolutionnaires à la barbe blanche, je dis : non !

C'est pourquoi personnellement je voterai contre ce projet.

M. le Maire : En mai 68 on disait, sous les pavés la plage !

Alors qui veut prendre la parole maintenant ? M. Nogues, il y a Philippe Escapil. M. Nogues.

M. Nogues : Oui, il me paraît logique de prendre la parole au moment où on vient de parler de mai 68, de révolutionnaire. Vous pensez bien que la transition est toute trouvée, alors excusez-moi M. Escapil, mais là la parole est à moi : 40 ans de révolutionnaire.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme je l'ai déjà déclaré ici même, le 10 novembre 2015, lorsque nous avons abordé en séance publique du conseil municipal, la question d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale unique pour le Pays Basque, mon groupe politique « Ensemble Pays Basque (membre du Front de Gauche) » a toujours soutenu la revendication d'un département Pays Basque, et ensuite la revendication d'une collectivité territoriale à statut particulier. Comme nombre d'habitants du Pays Basque, nous regrettons et nous déplorons que l'Etat ne nous ait pas entendus.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques nous propose un EPCI Pays Basque unique, je devrais plutôt dire qu'il nous l'impose, puisque contrairement à ce qu'ont laissé entendre certains opposants au projet, il n'y a pas de plan B dans les cartons. Leur projet de pôle métropolitain assoupi, oups, pardon je voulais dire assoupli, qu'ils ont d'ailleurs aussi baptisé « Communauté Pays Basque », plagiant ainsi sans vergogne une terminologie déjà utilisée par la plate-forme Batera dans sa plaquette explicative ou son bus caravane informatif, n'est qu'une vue de l'esprit chagrin de certains opposants. En tant qu'enseignant d'ailleurs, je vous dirais que le plagiat, c'est interdit dans les lycées, mais bon.

En ce qui concerne mon groupe politique ou la liste dont j'étais la tête de liste lors du premier tour des élections municipales, nous considérons que cette proposition est à minima, et qu'elle ne répond pas exactement à nos attentes. Ce débat sur l'EPCI est fort intéressant et fort constructif ; il n'a échappé à personne, dans cette salle, que de par la

complexité de la question, des clivages sont nés, au sein même des familles politiques. Je mentirais en disant ici, que vu les nombreuses interrogations, ce n'est pas le cas dans mon propre groupe. En effet, des vraies questions se posent et des vrais doutes subsistent, en matière notamment de gouvernance, de compétences et aussi en matière fiscale, même si les récents travaux, auxquels nous avons pu avoir accès, ont peut être levé en partie ces doutes. Nous sommes pour un EPCI qui reconnaît l'entité territoriale du Pays Basque, mais nous restons vigilants, sur la manière dont seront organisées les compétences et la gouvernance de cette structure. Nous veillerons, notamment, au maintien de la démocratie et de la proximité des décisions, ainsi qu'à l'ouverture et la collaboration avec nos voisins du Béarn, comme du Seignanx.

Le Front de Gauche, dont « Ensemble Pays Basque » fait partie, n'est pas lui non plus tout à fait d'accord, puisque vous savez que nos camarades communistes, dont nous avons un membre ici présent, se sont publiquement opposés à ce projet. Mais eux aussi, comme nous d'ailleurs, sont divisés sur la question puisque cette position est majoritairement celle des communistes de l'ACBA et d'Ustaritz, mais qu'on entend quelques voix dissonantes, notamment du côté d'une conseillère municipale communiste luzienne.

En résumé, il nous semble que comme dans tout projet, rien n'est parfait. Il n'en demeure pas moins que certains arguments d'opposants, que l'on a pu entendre ici ou là, sont des combats d'arrière-garde, et qu'il y a dans certaines déclarations des nettes visées contre un débat soit disant-identitaire. La seule prononciation du mot « basque », et je viens de l'entendre dans la voix de M. Neys il y a quelques minutes, continue à donner des boutons à certains, et je ne parlerai même pas de ceux qui comme sous le temps de la monarchie, ont peur de perdre leurs petits privilèges.

En tant qu'anticapitaliste convaincu, le fait que le Medef Pays Basque soit dans sa grande majorité opposé à ce projet, et ce n'est pas son président, en face de moi ici présent, qui me contredira, ne peut que m'inciter encore davantage, à lui faire les yeux doux, au projet bien évidemment et pas au Medef ou à son président, avec qui nous serons toujours en désaccord, puisque nous n'avons pas les mêmes valeurs et nous ne défendons pas les mêmes causes. Il ne faut surtout pas oublier, non plus, une valeur essentielle, à nos yeux : la solidarité et le partage des richesses. Oui M. Neys, je ne vais pas vous surprendre ou je ne vais surprendre personne ici dans cette assemblée en déclarant que nous sommes d'ardents défenseurs de la solidarité, entre les différents territoires et entre les peuples. En caricaturant légèrement, il nous semble que le nouveau projet, présenté par une partie des opposants, consiste à garder plus ou moins l'existant ou à partager le territoire Pays Basque français, en trois EPCI, qui correspondraient plus ou moins aux trois provinces Labourd, Basse Navarre et Soule.

Il ne faut pas avoir fait 10 ans d'études supérieures pour comprendre en quoi ça se résume. En schématisant un peu, en gros, le message envoyé aux habitants serait le suivant : « à nous les gros sous, nous, les riches de la côte, de Bidart à Anglet, en passant par Biarritz et pour vous, la misère, les damnés de la terre, du pays basque intérieur, et même pour ceux de l'entre-côte, d'Urepel à Musculdy en passant par Luxe-

Sumberraute ». Il ne faudrait peut être pas, nous faire prendre des chevaux pour des bœufs !

Qui va croire enfin, que dans la nouvelle Région aussi vaste que l'Autriche, un EPCI de petite taille, telle que la Soule, aura ou aurait une quelconque chance de se faire entendre ? Non, bien sûr, c'est l'union qui fait la force, et ce n'est pas dans cette terre de rugby, puisqu'on va au rugby tous ce soir, que je vais vous faire la leçon, même si l'exemple est plutôt mal choisi, car en terre de rugby comme ici, l'union ou la fusion, c'est comme pour l'EPCI, certains n'en veulent pas.

« C'est la lutte finale, groupons nous et demain » dit la chanson. Elle n'a jamais aussi bien traduit les enjeux actuels pour notre territoire. Il mérite d'avoir une cohérence et une solidarité à tous les niveaux. Et quand nous parlons de cohérence, comment ne pas évoquer l'exemple symbolique des transports. Essayez donc d'aller travailler à Saint-Jean-Pied-de-Port quand vous habitez Bayonne : ça a été mon cas pendant 16 ans, et vous verrez que votre fibre écologique ou écologiste comme vous voudrez, va être très vite réduite à néant, car qui peut voyager en autobus, pour aller sur son lieu de travail ? La réponse est comprise dans la question : personne. Même entre les riches de l'ACBA et les riches de l'agglomération Sud Pays Basque, il y a incohérence, et ils n'ont jamais su ou voulu organiser un réseau de transport interurbain cohérent. Je ne peux que citer ces arrêts de bus, à Bidart, distants de plusieurs centaines de mètres, alors que si je ne m'abuse, c'est bien la même société Transdev qui gère les lignes des deux cotés. Nos concitoyens à mobilité réduite doivent apprécier la bonne ou plutôt mauvaise utilisation de leurs impôts, alors que l'on peut rêver à une bonne organisation des transports au niveau du nouvel EPCI, qui prendra en compte les besoins des habitants de tout le territoire.

En conclusion de mon intervention, je vous dirai, chers collègues, que, comme je l'ai entendu lors d'une réunion d'information, je suis d'accord avec la maxime qui dit que « l'Histoire ne repasse pas deux fois, les mêmes plats », même si nous avons encore quelques doutes, et je l'ai dit, en matière notamment de gouvernance et de compétences, il ne sera pas dit ou pas écrit que l'Histoire de notre magnifique territoire, se sera écrite sans nous. Je voterai donc pour le nouvel EPCI Pays Basque unique, malgré les imperfections de ce projet.

J'en profite, puisque l'occasion m'en est donnée, pour tirer ma révérence de cette assemblée, à laquelle j'ai participé pendant deux ans de mandat. Je pense avoir tenu mon rôle d'opposant, je le montre encore ce soir, défendant toujours les idées de mon groupe et exposant aussi mes opinions, dans le respect des instances et des personnes, et je respecte ainsi les accords passés entre les groupes du premier tour des municipales, Baiona 2014 et Bayonne l'Humain d'abord, car le respect de la parole donnée me paraît essentiel en politique.

Je continuerai bien sûr à m'intéresser de près à la vie politique bayonnaise, puisque le fait que je cesse ma fonction de conseiller municipal ne signifie nullement que nous aurons fini de travailler ensemble avec mon partenaire municipal, Jean-Claude Iriart, ici présent et son groupe.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire : Merci M. Nogues, on vous regrettera. Je crois que c'est l'avis de tous ici. On vous regrettera parce que vous avez une liberté de ton, que vous donne sûrement votre liberté tout court. Maintenant on a entendu votre propos, votre conclusion également.

Philippe Escapil-Inchauspé.

M. Escapil-Inchauspé : Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon ancienneté dans cette assemblée m'autorise, me semble-t-il, à faire un certain nombre de remarques.

Elu depuis plus de 20 ans, je n'ai jamais connu une organisation aussi expéditive d'un conseil municipal. Certes en la matière le règlement intérieur a été respecté mais les élus eux-mêmes ont-ils été respectés ? Est-il normal de nous imposer cela au regard de l'importance du projet et alors que nous avons jusqu'à la fin du mois de mai pour nous prononcer définitivement et que vous-même, Monsieur le Maire, vous nous aviez assurés que nous prendrions le temps nécessaire à l'étude des points qui posaient problème ?

Vous en avez finalement décidé autrement en précipitant les choses et en organisant à la va-vite ce conseil municipal sans même en avoir préalablement informé certains de vos adjoints et sans penser que la plupart des élus ici ne sont pas des élus communautaires et n'ont donc pas, loin s'en faut, le même niveau d'informations sur le sujet. A un calendrier imposé par le gouvernement déjà assez serré, vous nous engagez dans ce vote à bride abattue. Pourquoi un tel empressement ? Qu'est-ce qui justifie une telle urgence ? Il ne me semble pas que ce sujet fasse partie des préoccupations actuelles des Bayonnaises et des Bayonnais qui nous ont élus. Pourquoi un tel empressement à voter pour quelque chose qui ne figurait même pas dans les programmes sur lesquels nous avons été élus ?

En fait ce qui importe dans cette affaire, c'est que Bayonne soit la première ville de l'agglomération à se prononcer favorablement pour l'EPCI unique. Il s'agit juste d'une stratégie à l'inverse de ce que doit être une construction progressive et ambitieuse pour nos territoires.

C'est pour dénoncer cela que je voterai ce soir contre le projet d'EPCI unique.

M. le Maire : Merci M. Escapil. Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ? Mme Meyzenc.

Mme Meyzenc : Merci M. le Maire, je voudrais m'exprimer au nom de Marie-Hélène Chabaud-Nadin et ces propos que je vais lire sont les siens.

Mes chers collègues, je vous prie d'excuser mon absence due à des problèmes de santé. Pourtant, je souhaite, par ce courrier, exprimer le cheminement qui guide mon vote de ce soir.

Ma première interrogation est simple : ai-je été mandatée par nos électeurs pour participer à ce vote ? La réponse est non : même si le sujet a été vaguement abordé, il n'était pas assez élaboré pour être présenté et soumis dans nos propositions de campagne. De ce fait, je ne me sens aucune légitimité pour voter un projet qui n'a pas été présenté et discuté avec la population bayonnaise. A minima, il me semble qu'un référendum aurait dû être proposé aux Bayonnais et d'autant plus que Bayonne se veut chef de file de la démocratie participative. Quelle meilleure preuve que cette démarche pour prouver cette volonté : donner la possibilité à nos concitoyens de s'exprimer ? Malheureusement cela n'a pas été fait.

Ma deuxième interrogation est : ai-je eu toutes les informations techniques demandées ? La réponse est non : trop de questions attendent des réponses nettes et précises, et trop d'éléments restent encore dans un flou artistique insupportable pour qui doit engager l'avenir de Bayonne.

Ma troisième mais non la moindre de mes interrogations est : quel avenir pour Bayonne dans cette nouvelle entité ? Bayonne peut-elle renier son passé, faire table rase de son histoire et de son patrimoine pour se couler dans un moule imposé par le gouvernement ? La réponse est non. Romaine, Anglaise, aux confluent de deux fleuves, l'Adour venant des Landes et la Nive traversant le Pays Basque, ville de commerce et de marché mais aussi port maritime ouvert sur le monde, Bayonne a su recevoir les marchands portugais fuyant l'Inquisition, les protestants, les rapatriés d'Algérie, les Espagnols fuyant la guerre civile... Bayonne a réussi à intégrer tout le monde sans aucun problème, car Bayonne est une ville conviviale, tolérante, ouverte. C'est son âme, son essence et les Bayonnais en sont fiers. Tout notre patrimoine est témoin de ces échanges, de ces partages : le chocolat, le patrimoine juif, la musique, la cathédrale, la synagogue. Et notre maire le sait bien, lui qui s'est battu pour l'entrée de Bayonne dans le cercle des villes d'Art et d'Histoire que Bayonne représente le patrimoine essentiel de notre région.

Après avoir accepté que notre aéroport s'appelle Biarritz, allons-nous accepter que notre office de tourisme devienne Biarritz Pays Basque, comme nous le propose cet EPCI, et ce alors que tout le monde est conscient que l'avenir du tourisme, aujourd'hui, c'est justement le patrimoine culturel ? Et que, à elle seule, Bayonne possède les trois-quarts de ce patrimoine ?

Monsieur le Maire, vous avez été le premier à mettre en place un réseau européen de coopération alors que vous étiez adjoint à l'urbanisme. Aujourd'hui la réalité est que l'EPCI se contentera d'une collaboration transfrontalière limitée à Donostia et Pampelune. Je ne retrouve pas, dans ce repli sur le territoire de proximité, ni l'âme bayonnaise, ni les ambitions qui étaient les nôtres. Bayonne capitale ? Pas dans ce projet où nous sommes affaiblis dans le nombre de représentants.

De plus qu'en est-il de la notion de bassin de vie ? Avons-nous les mêmes problématiques à Mauléon, qu'à Tarnos ou à Ondres ? Cela l'EPCI n'en tient pas compte et impose à cette nouvelle collectivité un territoire appartenant au passé, territoire basé sur une identité culturelle plutôt que sur une réalité économique actuelle. Bayonne, par son port, a

toujours été une ville d'échanges et de négoce au service du Pays Basque et du bas des Landes mais elle est toujours restée libre et indépendante n'appartenant à aucun territoire. Pour rappel, la capitale du Labourd c'est Ustaritz.

Pour ma part, je pense que vous avez bien compris que je ne peux voter un EPCI qui affaiblit Bayonne et qui la dépouille de son âme ; un EPCI condamné à marcher puisqu'il n'y a pas de plan B et que les 158 communes seront mariées à vie ; un EPCI qui s'appuie sur un territoire ethnique qui pourrait favoriser le communautarisme et dont nous sommes de plus en plus conscients du danger que cela représente ; un EPCI imposé par un gouvernement centralisateur parisien et dont on se demande s'il connaît les réalités régionales et locales ; un EPCI pour lequel nous n'avons pas toutes les réponses et les assurances demandées et pour lequel nos concitoyens n'ont eu aucun moyen de s'exprimer, comme si l'on voulait l'imposer de force.

Pour éviter ce sentiment quelque peu frustrant je demande, mais cela peut sembler inutile face à la volonté des autorités gouvernementales, qu'une consultation de nos concitoyens puisse être organisée au nom justement de la démocratie participative.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de m'avoir écoutée sur ces propos de Marie-Hélène Chabaud-Nadin et sur la présentation de ses valeurs malgré son absence, valeurs que nous partageons.

Merci.

M. le Maire : Merci Mme Meyzenc et merci aussi pour cette lecture. Je demande s'il y a d'autres prises de parole. M. Michel Soroste.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de la séance de notre conseil municipal du 10 novembre dernier, j'avais conclu ma contribution en souhaitant un maximum d'études complémentaires au dossier tel qu'il nous était présenté et que j'étais prêt à y participer notamment pour la partie des finances et de la fiscalité.

Après plusieurs mois, mon constat est que les apports complémentaires sont réels mais insuffisants et que certaines importantes informations fournies sont incomplètes ou induisent à une interprétation erronée.

Je voudrais d'abord exprimer des regrets et un souhait. Je regrette que le débat entre les projets présentés par les uns et les autres n'ait pas eu lieu sereinement. Je regrette de constater chaque jour qui passe le clivage ou la fracture du Pays Basque dont Jean-Jacques Lasserre a parlé samedi à la réunion des élus de Cambo. J'ai un souhait : que la passion qui nous anime ne prenne pas le dessus sur la raison qui doit toujours nous guider et nous amener à la meilleure solution pour notre territoire Pays Basque que nous aimons tous.

Après les regrets et le souhait vient le temps de la réalité du projet. Parlons un peu fiscalité et un peu finances.

En matière de fiscalité, vous vous rappelez ma mise en garde lors du conseil municipal réuni le 10 novembre dernier sur le risque de la suppression ou de la très forte diminution de nos abattements historiquement élevés à Bayonne. Il s'agit notamment de l'abattement général sur les bases de la taxe d'habitation dont bénéficient toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais et qui représente 19 %, ce qui est exceptionnel puisque je vous le rappelle, le maximum légal aujourd'hui est de 15 %. Cet abattement concerne tout le monde. Il permet de diminuer les bases d'imposition avant l'application des taux que nous votons. Si l'abattement est diminué ou supprimé, l'impôt payé par nous tous augmentera mécaniquement et fortement. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour notre ville et ses habitants.

Dans sa lettre circulaire du 17 mars 2016, Monsieur le Préfet retient, je le cite, « le mécanisme de la neutralisation que les experts de l'ACBA ont proposé sur le principe, pour la fiscalité des ménages, ce qui permet d'éviter les variations d'impôts pour les contribuables et ce qui permet le maintien des politiques d'abattements de chaque commune ». Il indique que « grâce à une modification de l'article 1609 nonies du code général des impôts », que je connais un peu, je l'ai pratiqué 40 ans, « la règle de l'unanimité n'est plus requise permettant une mise en œuvre très souple du dispositif », je le cite. Et en renvoi de sa page, il rappelle le texte même de cet article 1609 nonies C du CGI. Le texte de la loi est plus complet et précise qu'il faut des délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers, alors qu'avant c'était l'unanimité, et des conseils municipaux des communes membres intéressées. Comme toutes les communes sont intéressées par définition au pacte, juridiquement parlant il est donc nécessaire pour permettre la neutralisation fiscale, d'avoir 159 délibérations favorables, autrement dit 159 oui, celui de l'EPCI à la majorité des 2/3 et ceux des 158 communes à la majorité comme on le pratique ici.

Il faut donc l'unanimité, je l'affirme, contrairement à ce qui a été dit samedi. Il faut donc l'unanimité, non pas dans la manière dont les votes s'exercent dans chaque collectivité mais dans l'ensemble de toutes les décisions nécessaires pour mettre en place le pacte financier et fiscal. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 2/3 ou à la majorité dans les conseils municipaux, mais en plus il faut que toutes les décisions soient favorables pour le pacte. Contrairement à ce qui a été dit à la réunion du conseil des élus à Cambo, il faut bien l'unanimité des délibérations des communes pour permettre la mise en place de la neutralisation.

S'il ne faut pas l'unanimité pour chaque délibération, il la faut bien dans toutes les délibérations pour qu'elles soient adoptées par toutes les communes, pour que le pacte financier et fiscal indispensable soit mis en place. Pour que les Bayonnaises et les Bayonnais conservent leurs abattements historiques comme pour tous les habitants concernés dans les autres communes, il faut que toutes les communes le permettent, dont la dernière a 67 habitants. Je l'affirme ce soir contrairement à ce qui a été dit. Or, actuellement 76 communes sur 158 ont un abattement général qui va de 5 % à 19 %, nous sommes je le rappelle à 19 %, 92 communes n'ont pas d'abattement général à la base et les contribuables ne bénéficient pas de cet abattement. Si l'unanimité n'est pas réalisée, ce qui est quand même très probable vu l'état actuel des clivages et des différences de situation, les impôts locaux intercommunaux des Bayonnaises et des

Bayonnais, comme ceux des habitants des autres villes concernées par les abattements, augmenteront de manière importante. Il s'agit pour nous d'abord de l'abattement général de 19 % mais pas que : également je vous le rappelle, nous votons des abattements spécifiques pour les personnes à charge et pour celles qui ont de faibles revenus.

En votant ce soir pour le projet tel qu'il est présenté, vous votez pour l'augmentation mécanique des impôts de toutes les Bayonnaises et de tous les Bayonnais, même les plus fragiles économiquement. Ceux qui voteront favorablement ce soir seront ceux qui leur expliqueront quand ils recevront leur feuille d'impôts à partir de 2017. Moi je ne le ferai pas. De mon côté, au poste qui est le mien d'adjoint chargé des finances et de la fiscalité depuis 10 ans, je rappelle encore que le revenu fiscal moyen des Bayonnaises et des Bayonnais est 48^e du Pays Basque, donc nous ne faisons pas partie des plus riches habitants du Pays Basque et de très loin. Toute augmentation des impôts diminue donc ce revenu et enlève du pouvoir d'achat à nos concitoyens.

C'est contraire à tous les efforts faits depuis huit ans, nous avons réussi à réaliser nos budgets de fonctionnement et d'investissement sans augmentation des taux d'impôts. Je suis donc opposé à toute augmentation des impôts intercommunaux payés par les Bayonnaises et les Bayonnais et donc opposé pour des raisons fiscales à ce projet d'EPCI unique. Dans sa composante fiscale actuelle, notre territoire n'est pas adapté à l'application de la loi NOTRe à une telle échelle. Je remplis donc mon devoir d'information : ceux qui vont voter favorablement ce soir voteront aussi pour une augmentation d'impôts. N'aurait-il pas été plus judicieux d'étudier ensemble, notamment dans les ateliers d'Hasparren d'autres solutions qui existent, plus adaptées et plus progressives sur le plan fiscal ?

En matière financière, je vais être très court. Je ne peux rien dire parce que dans le dossier dont vous avez parlé Monsieur le Maire qui nous a été remis samedi sur les finances, il y a deux pages et il n'y a aucun euro. Il n'y a rien, il n'y a pas de budget consolidé de départ au 1^{er} janvier, je ne sais pas sur combien de millions d'euros on va travailler. Il n'y a rien, donc sur rien, je ne dis rien.

Pour ma part, je suis donc défavorable à ce projet qui augmentera mécaniquement les impôts de toutes les Bayonnaises et de tous les Bayonnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci M. Soroste. Il y a une demande de parole de Jean-Claude Iriart. Vous avez la parole M. Iriart.

M. Iriart : Merci M. le Maire, chers collègues, lors du premier vote consultatif de cet automne, j'avais conclu mon intervention en indiquant que l'élus militant que j'étais, motivé par l'envie de construire un Pays Basque partagé avec d'autres, adhère à ce projet de création d'EPCI unique, par acceptation responsable du compromis dont il était porteur. J'indiquais aussi qu'en tant qu'élus bayonnais, j'adhère également à ce projet au

titre de l'intérêt général car il me semblait pouvoir faciliter dans de nombreux domaines, une action publique plus efficace au service des habitants de notre ville.

Mon point de vue n'a pas changé et je ne ferai pas durer un suspense inutile sur mon vote de ce soir, toujours favorable. Favorable, et même malgré tout ce qu'on a entendu, conforté à la lumière de ce qui s'est passé depuis. En effet, depuis notre 1^{er} débat il y a quelques mois, une intense période de travail a réuni des élus de tout le Pays Basque, répartis en ateliers, afin de préciser collectivement les contours de cette future entité et de trouver ensemble les réponses à des questionnements légitimes. Intense période de travail à laquelle j'ai eu le plaisir de prendre part, en tant que président du Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque. Au cours de cette période, on ne compte plus en effet les réunions, les approfondissements techniques, les échanges constructifs qui se sont déroulés au sein du Conseil des élus mais aussi au sein des intercos existantes ; discussions apportant aussi, il est vrai, leur lot de pressions, de manœuvres, de mauvaise foi ou d'énervements de part et d'autre certainement, mais certains s'y prêtant quand même un peu plus que d'autres.

Vous en savez d'ailleurs quelque chose Monsieur le Maire, puisque ce débat vous a valu de perdre en quelques jours la présidence de l'ACBA et celle du Syndicat des transports, sous la pression conjuguée de vos quatre collègues maires et de leurs soutiens, férocement opposés à ce projet. Plusieurs de vos adjoints, curieusement tous favorables à l'EPCI Pays Basque, ont également fait les frais de cette opération, visant à faire de l'ACBA, le fer de lance de l'opposition à ce projet d'interco unique. Le point de vue des opposants est respectable en soi, même s'il me semble nécessaire de s'engager pour combattre leurs arguments. Mais cette prise en main des rênes de l'ACBA et de son budget aurait pu aussi se faire dans d'autres conditions, en évitant par exemple l'initiative contestable de mobiliser des fonds publics pour financer des encarts publicitaires de presse dont l'exactitude des éléments avancés par leurs auteurs semblait manifestement le dernier de leurs soucis.

C'est pourquoi je souhaiterais pouvoir préciser sur le fond un certain nombre de points, afin d'informer les Bayonnaises et les Bayonnais, de la réalité des orientations qui ont été retenues par les élus des 10 intercos actuelles, au cours de ces quatre mois de travail. Chacun pourra ainsi se faire son propre avis.

Au niveau des instances de décision, tout d'abord.

Au sein de l'assemblée communautaire de la future interco Pays Basque qui comprendra 232 membres, la Ville de Bayonne sera représentée par 22 conseillers municipaux. La moitié des membres de notre conseil siègera donc au sein de cette assemblée. La Ville de Bayonne, forte de ses 47 000 habitants (16 % de la population du Pays Basque) disposera donc au sein de cette assemblée de 10 % des sièges. 22 sur 232, Mme Durruty, c'est plus proche de 10 que de 8. Aujourd'hui à titre de comparaison, je pense que c'est intéressant aussi de le rappeler, Bayonne représente au sein de l'ACBA, 38 % de la population et bénéficie de 33 % des sièges.

Compte tenu de son effectif important, cette assemblée communautaire ne se réunira pas plus de 4 fois par an, et elle aura à délibérer entre autres sur le budget, les taux d'imposition, les opérations liées à son patrimoine. Pour toutes les autres décisions concernant par exemple l'affectation des subventions, la définition des projets d'investissements, l'organisation des services à la population, cette assemblée délèguera son pouvoir de décision à une assemblée plus réduite de 69 personnes, une commission permanente qui pourra et qui aura à se réunir plus régulièrement, tous les mois ou tous les mois et demi. Les anciens périmètres des intercos seront tous représentés au sein de cette commission permanente, au prorata de la population. Pour ce qui nous concerne, les 5 villes de l'actuelle ACBA, soit 42 % de la population totale, seront représentées par 26 élus dont ceux de Bayonne, soit 38 % des membres de cette instance de décision. Il a également été convenu que le conseil exécutif constitué du président, des vice-présidents et délégués, serait aussi composé en tenant compte du poids démographique des communes dont ils ou elles seront issus, soit pour les 5 communes de l'actuelle ACBA, 6 sièges sur la vingtaine prévue. Cette organisation a été élaborée pour essayer de concilier la légitime représentation de tous les territoires, même les moins peuplés et la légitime prise en compte du nombre d'habitants représentés par les élus issus des territoires les plus peuplés.

Au niveau de la fiscalité, maintenant. Quelles seront les incidences sur les contribuables bayonnais ?

Les travaux menés depuis quatre mois nous permettent de dire aujourd'hui, qu'au final, les ménages bayonnais ne paieront pas plus d'impôts, du seul fait de la création de la Communauté d'agglomération Pays Basque. Je vais vous répondre, laissez-moi terminer. Les élus ont en effet décidé de retenir un dispositif fiscal qui permet de garantir la neutralisation fiscale sur le montant d'impôts payés par les ménages. Compte tenu de la nécessaire harmonisation des taux intercommunaux, avant et après fusion, le taux d'imposition appliqué au contribuable bayonnais, pour la partie de la taxe d'habitation perçue par l'intercommunalité augmentera de 0,6 %. Mais le dispositif retenu va conduire la commune à baisser en proportion, le taux d'imposition pour la partie communale de cette même taxe d'habitation. Ce qui garantit au final, que le montant total à régler qui apparaîtra sur la feuille d'impôt de chacun d'entre nous, sera, suite à la création de l'interco unique, rigoureusement identique à celui de l'année précédente.

Le déficit de recettes que la baisse des taux communaux générera pour la Ville de Bayonne sera par ailleurs compensé à l'euro près, par l'augmentation d'une allocation de compensation que la nouvelle communauté d'agglomération lui versera.

Le choix de ce système dit de neutralisation permet aussi de maintenir en l'état, sans avoir à les harmoniser, les politiques d'abattement fiscal pratiquées par les différentes communes. Comme vous le disiez à l'instant M. Soroste, Bayonne qui applique depuis longtemps des abattements plus favorables que la plupart des autres communes, à l'inverse de ce que vous indiquiez, pourra avec ce système et sera certaine avec ce système de pouvoir les conserver. J'ai repéré au passage que dans la litanie des questionnements que vous aviez évoqués lors de la séance d'il y a quatre mois, vous

n'avez retenu ce soir que la seule question particulière des abattements. Elle est importante mais j'entends en creux que sur la totalité des autres questionnements que vous avez évoqués à l'époque, les travaux menés par le Conseil des élus ont répondu à ces questions-là et c'est effectivement la vérité. Je pense que ça aurait été plus courtois, plus correct de l'exprimer aussi.

Dans le même temps, vous indiquez aussi que le préfet s'est trompé dans le document qu'il a adressé à tout le monde. A votre place je serais moins affirmatif. Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a envoyé cette circulaire à tous les conseillers municipaux du Pays Basque, a mobilisé pendant des heures de travail l'ensemble de ses services fiscaux et départementaux qui ont travaillé, au terme près, le contenu de ce qui a été mis dans ce document. Ce document nous confirme comme vous l'avez dit tout à l'heure qu'effectivement la possibilité, le choix fait de la neutralisation permet de maintenir les politiques d'abattements en l'état. Vous auriez raison, seul ou avec vos amis contre l'expertise de la totalité des services administratifs de l'Etat ? Peut-être ? N'excluons pas ce scénario, curieux, mais ne l'excluons pas. Est-ce que ce serait vraiment grave sachant que dans le même temps, au pire si l'unanimité était nécessaire pour fixer ce pacte fiscal, l'Etat nous propose aussi une autre procédure qui constituerait effectivement à harmoniser immédiatement les taxes d'habitation et nous dédouaner dans le même temps de l'harmonisation des politiques d'abattements ?

Aujourd'hui le taux intercommunal, enfin je pense que c'est important de le répéter, le taux intercommunal en taxe d'habitation au niveau de la communauté d'agglomération est de 8,84 %. Il passerait à 8,90, c'est insignifiant. Malgré cela, les élus ont préféré effectivement mettre en avant ce dispositif de neutralisation pour sécuriser le dispositif. Mais même s'il fallait s'affranchir de cet élément, une harmonisation immédiate de la taxe d'habitation serait indolore pour la totalité de nos résidents bayonnais et permettrait en plus de maintenir la politique d'abattements. Là-dessus je vous rejoins, il est fondamental que cette politique d'abattements soit maintenue.

Que se passera-t-il enfin pour la fiscalité des entreprises ? Là vous en avez moins parlé. Ces dernières s'acquittent chaque année d'une taxe, dénommée la contribution foncière des entreprises, CFE, perçue par l'intercommunalité : l'ACBA aujourd'hui et demain l'Agglo Pays Basque. Comme pour les ménages, la nécessaire harmonisation des taux précédemment appliqués pour les 10 intercos actuelles, conduira la future interco Pays Basque à fixer son taux de CFE aux alentours de 28 %, soit en dessous du taux des 32 % aujourd'hui pratiqué par l'ACBA pour les 12 500 entreprises situées sur son périmètre.

Pour limiter l'effet négatif des augmentations qui auront lieu sur les autres parties du territoire, la loi permet de lisser les évolutions sur une période qui peut aller jusqu'à 12 ans. Nos entreprises bayonnaises et celles de l'ACBA verront donc la valeur moyenne de leurs versements au titre de la CFE, baisser de 160 € en 12 ans. Baisse certes modestes, comme le seront les hausses supportées par les autres entreprises situées ailleurs, mais baisse néanmoins garantie pour toutes les entreprises de Bayonne et celles de l'agglomération. On pourrait d'ailleurs s'étonner Monsieur le Maire que votre majorité habituellement soucieuse de la situation fiscale des entreprises bayonnaises ne soit pas ce

soir unanime pour applaudir cette perspective de baisse fiscale et voter en faveur de ce projet.

On pourrait également développer à l'infini, toutes les autres conclusions formalisées par les élus des intercommunalités qui ont pris part à ces travaux, et en particulier dans le domaine des compétences, où thème par thème, les ateliers ont précisé ce qui avait vocation à être traité à l'échelle du Pays Basque et ce qui avait vocation à rester au niveau local. L'ensemble des activités de l'ACBA seront demain reprises en l'état par l'interco Pays Basque, dans le même souci d'assurer l'organisation des services publics au plus près des habitants.

Mme Durruty nous disait tout à l'heure qu'on ne savait rien sur l'enseignement supérieur. Il a été acté officiellement au niveau des 200 élus qui ont travaillé sur les ateliers d'Hasparren que la compétence enseignement supérieur aujourd'hui assurée par l'ACBA serait poursuivie demain par l'intercommunalité Pays Basque. Pourquoi nier des réalités qui ont été aujourd'hui officiellement validées ? On pourrait aussi dire que le PLU intercommunal avec nos voisins de l'ACBA, pourra se poursuivre comme il a démarré, que l'EPFL sera maintenu, et que le syndicat du SCoT continuera de mener ses réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme, à une échelle pertinente englobant le Seignaux.

Autant de points pour lesquels subsistaient hier quelques incertitudes et pour lesquels nous disposons aujourd'hui de perspectives claires, grâce à l'action conjuguée des élus locaux et des autorités gouvernementales et préfectorales. C'est pourquoi, il ne m'est pas difficile de redire combien ma position de principe favorable de l'automne s'en trouve aujourd'hui confortée.

En même temps à l'écoute des propos de Mme Durruty, de M. Soroste et de M. Neys, j'avais le sentiment curieux de pas avoir assisté aux mêmes réunions qu'eux, de ne pas avoir lu les mêmes documents qu'eux et ça m'a donné l'envie, chose inhabituelle, de citer ce court extrait. Habituellement c'est plutôt les journalistes qui font état des propos des élus et dans un éditorial récent d'un hebdomadaire local, j'ai repéré cet élément-là que j'avais envie de partager avec vous parce qu'il illustre de mon point de vue effectivement le sentiment du moment, au vu effectivement de la différence d'analyse que l'on peut porter sur la réalité d'un travail mené ensemble : « Dans le dialogue de sourds qui fait rage entre les pro et anti-EPCI depuis des semaines, peu importe l'intensité des travaux et des arguments à mener pour résoudre les difficultés techniques présentées par la nouvelle entité. Même avec des réponses, il était dit depuis le début que les questions resteraient posées jusqu'au bout et qu'on feindrait jusqu'au bout qu'elles ne trouvent aucune réponse. Surdité, on vous dit. Les uns voient la future deuxième plus grosse interco de la grande Aquitaine après Bordeaux Métropole, un outil puissant pour coordonner des politiques à l'échelle du Pays Basque et une reconnaissance institutionnelle inédite et attendue depuis la fin du 19^e siècle. Les autres voient une structure inique, garantie démocratique dans sa représentation des territoires défavorable aux entreprises et trop portée par une logique identitaire. Ainsi dans ce dossier qui l'a initié et qu'il porte, le triple but de l'Etat serait d'enlever un peu de démocratie au Pays

Basque, de nuire à son activité économique et enfin d'y encourager les vellétés d'émancipation des nationalistes basques. Diantre ! »

Je voudrais conclure en rappelant les raisons plus fondamentales qui m'amènent à défendre ce projet. Et en ce jour de match à Jean Dager, je vais rester sur la métaphore rugbystique déjà utilisée à plusieurs reprises, en l'écho du propos de mon collègue Serge Nogues, permettez-moi, c'est un clin d'œil pour la dernière séance où j'ai le plaisir de siéger à ses côtés. A l'inverse de lui, je suis pour la fusion des 10 EPCI, mais je reste contre celle entre le BO et l'Aviron Bayonnais. Pour qualifier la création de l'EPCI Pays Basque, je préfère le terme qui est utilisé dans le rugby amateur, sous couvert de notre spécialiste du sport associatif, Cyrille Laignillon, lorsque deux clubs se rapprochent pour maintenir leurs équipes de jeunes ou peser plus efficacement dans un championnat, ils n'utilisent pas le terme de fusion mais ils utilisent le terme d'entente ; l'entente Arcangues/Larressorre, pour prendre un exemple proche de notre agglomération. Allons-y donc pour l'entente Pays Basque ! Je continue de penser qu'il s'agit bien d'une entente de territoires, acceptable par toutes les sensibilités politiques à partir du moment où l'on cherche avant tout à tenir compte et à respecter la diversité des réalités et des aspirations sociales et culturelles présentes dans notre ville de Bayonne et sur l'ensemble du Pays Basque.

Entente Pays Basque en effet pour ceux qui comme moi, et mes collègues de Baiona 2014, qu'ils soient abertzale ou pas, qui comme moi rêvent très fort depuis longtemps à la reconnaissance institutionnelle du Pays Basque, pour qui la création d'une intercommunalité unique constitue une perspective certes éloignée de ce rêve mais néanmoins susceptible d'offrir à l'échelle d'un périmètre rassemblant toutes les composantes du Pays Basque, une instance publique officielle disposant de budgets et de compétences propres.

Entente Pays Basque aussi, pour tous ceux qui aimant aussi le Pays Basque restent prioritairement attachés au cadre républicain, et qui à ce titre, se méfient d'une expression basque trop affirmée mais qui apprécient dans ce projet la déclinaison classique du droit commun, adaptée à la réalité d'un territoire.

Entente Pays Basque enfin, pour tous ceux qui, détachés des questions identitaires ou institutionnelles, peuvent voir dans ce projet l'opportunité de porter des politiques plus cohérentes et plus efficaces que dans le cadre actuel, et ce sur des domaines stratégiques comme l'économie, le logement ou les transports.

Mais on le sait bien, la recherche de la synthèse se heurte parfois à l'affirmation de postulats inébranlables ou à la défense intransigeante de situations acquises ou d'intérêts particuliers. L'acceptation de la synthèse peut aussi être freinée par la peur du changement ou par le sentiment d'inconfort lié à l'impossibilité de maîtriser par avance tous les paramètres. Tous ces ingrédients et bien d'autres encore pèseront certainement tout à l'heure, dans nos décisions de vote et empêcheront malheureusement certains d'entre nous de rejoindre ce soir cette démarche collective. Si le projet est validé, ils auront demain leur place pour contribuer néanmoins à sa réalisation.

De mon côté, je ferai sans réserve le choix de cette entente Pays Basque qui permet de respecter la dignité de chaque sensibilité et qui offre l'espoir et la perspective de construire un projet de territoire sur la base d'un large rassemblement.

M. le Maire : Merci M. Iriart pour votre intervention. Je voudrais donner la parole, il y a deux interventions, Mme Bisauta qui l'a demandée il y a un moment et puis Michel Soroste et puis Sylvie, je ne sais pas si tu veux répondre... et Mme Durruty aussi et puis ensuite M. Bergé. Mme Bisauta d'abord. Allez-y.

Qui ça ? Pardon ? Mais allez-y. On va terminer d'ici quelques dizaine de minutes mais bon je voudrais que vous demandiez la parole quand vous voulez. M. Bergé.

M. Bergé : Je voulais faire court. Moi je ne vais pas faire durer le suspens : j'avais dit au mois de novembre que je voterai pour ; donc pour les mêmes raisons qu'au mois de novembre, je vais voter pour ce soir.

Mais j'avoue que j'assiste quand même, ce soir et depuis quelques semaines, à un véritable théâtre politique et je partage bon nombre d'analyses avec Jean-Claude Iriart. Mais il y en a une que je ne partage pas, moi je ne vois pas de cabale et je ne vois pas de chasse aux sorcières. Je vois une coresponsabilité qu'il y a un manque de sincérité politique qui a été la fusion de vos listes à l'occasion des élections municipales pour battre notre liste et notre proposition politique. Et ça c'est une réalité et je trouve d'autant plus drôle que nous sincèrement nous étions opposés, parce que justement selon moi il n'y avait pas de compromis sur la collectivité territoriale spécifique par rapport justement aux craintes identitaires qu'a évoquées M. Neys, aux craintes identitaires qu'a pu évoquer Mme Chabaud-Nadin mais ça ne les a pas empêchés au moment de fusionner les listes de s'entendre avec vous pour prendre cette ville et pour prendre à ce moment-là l'Agglomération Côte Basque-Adour et les responsabilités qui vont avec. Donc le manque de sincérité il est également de votre côté ; donc je vous en prie, ne jugez pas les autres sur leur manque de sincérité justement quand certains ont perdu les élections peut-être parce qu'ils ont été sincères.

Ensuite vous parlez d'alliance contre nature. Je pense que vous en êtes un magnifique exemple et vous nous le prouvez encore ce soir et ce qu'il vient de se passer depuis des semaines à l'Agglomération Côte Basque-Adour en est bien évidemment la vôtre, votre responsabilité collective.

Ensuite, j'ai entendu également une proposition intéressante : la consultation d'initiative locale, c'est-à-dire un référendum local. Mais pourquoi ne pas l'avoir fait ? Vous étiez majoritaire, vous auriez pu organiser dans le cadre de vos compétences ce référendum d'initiative locale pour poser la question aux Bayonnais. Mais vous avez décidé, votre majorité, de ne pas le faire et de vous enfermer vous-mêmes dans cette situation et de montrer cette image assez pathétique d'une majorité qui avait été bricolée. Et nous en avons la preuve ce soir. Ça, c'est juste pour réagir à ce que j'ai pu entendre ce soir, mais qui est un reflet de la réalité.

Maintenant passons à l'EPCI, et je ne vais pas rentrer dans un débat technique parce que comme l'éditorialiste de la Semaine du Pays Basque a pu le dire, on peut faire dire ce qu'on veut de toute manière aux chiffres et à la technique.

On va peut-être parler un peu de volonté politique. Alors est-ce qu'il y a des limites à ce projet d'EPCI Pays Basque ? Oui, bien évidemment il y a des limites à ce projet d'EPCI Pays Basque et je pense qu'elles ont toutes été évoquées. Par contre y a-t-il des limites à l'EPCI Agglomération Côte Basque-Adour ? Avons-nous un EPCI qui fonctionne bien ? Instabilité politique, politique de guichet, périmètre qui ne correspond pas au bassin de vie, bassin de vie que tout le monde redécouvre maintenant en se disant : « peut-être on aurait dû le faire avec le Seignanx ». Moi je vous le dis très sincèrement et ce sera mon prochain argument, un EPCI avec le Seignanx correspondait au bassin de vie et était une proposition possible, et je pense qu'on pouvait la construire, et ceux qui étaient aux affaires à ce moment-là auraient pu le faire. Bizarrement il ressort de ce projet que lorsqu'il y a une contreproposition, une contreproposition qui a aussi sa cohérence, ce n'est pas un bassin de vie, c'est un territoire vécu, et en tant que territoire vécu il peut permettre également de mettre en place des politiques publiques.

Sur ces deux modèles de coopération, moi je le regrette souvent en politique, on veut mettre en place des politiques innovantes, on n'a que l'innovation à la bouche, innovation en développement économique, innovation dans l'environnement, mais alors en termes d'action publique, d'organisation territoriale, aucune innovation. Même en termes constitutionnels, aucune innovation ! On continue avec des systèmes qui ne fonctionnent pas. Or nous avons une proposition d'un modèle innovant. Très clairement. Le modèle de développement économique de nos territoires est basé sur la concentration des richesses dans des pôles métropolitains. C'est un choix politique de concentrer la richesse sur les zones urbaines et de plus en plus sur les zones urbaines littorales et c'est généralement assumé par l'ensemble des partis politiques ou en tout cas dans la vision des territoires que nous avons. Et c'était l'une des possibilités qui s'offrait à notre territoire également, c'est-à-dire de concentrer la richesse sur un pôle métropolitain littoral qui pouvait aller d'Hendaye jusqu'à Dax très clairement. Mais le problème c'est que si on concentre la richesse et bien on crée des inégalités territoriales et on retrouve dans un même pays ou dans un même territoire vécu, des territoires qui se retrouvent avec la croissance de la Chine et des territoires qui se retrouvent avec la croissance du Congo. Et ça c'est une réalité et est-ce que c'est ce que nous voulons en termes de solidarités ? Parce qu'il y a les solidarités sociales mais il y a également les solidarités territoriales, et moi je trouve qu'en cela, ce projet d'EPCI unique imparfait nous amène à davantage de solidarités territoriales.

Bon ensuite, juste à dire pour M. Neys, bien évidemment que ce n'est pas une question de taille mais d'usage et je dirais que j'ai plus confiance en un EPCI unique que vous et vos amis vous ne dirigeriez pas, qu'en une ACBA que vous et vos amis vous dirigez comme à l'heure actuelle.

Ensuite, je regrette que dans le débat politique actuel, on ne parle plus que de mécanique. Alors on a vu un débat technicien et vous avez vu, vous vous êtes contredits

tous avec des arguments techniques mais hélas on oublie de parler de politique publique. Ce que lisent les lecteurs de nos quotidiens, c'est ce débat essentiellement contradictoire sur la fiscalité mais à l'heure actuelle ils n'ont aucune visibilité sur les politiques publiques que l'on voudrait mener à l'échelle de l'EPCI unique ou à l'échelle de votre contreproposition à trois M. Neys ou à l'échelle du pôle métropolitain. Donc comment donner également une vision et un espoir à une population de croire en la politique publique si le seul débat que nous avons est un débat purement technique ! Donc quelles sont nos responsabilités selon moi ? Et bien peut-être commencer à parler des politiques publiques que nous voulons développer à l'échelle de notre territoire, et ça aurait peut-être été une manière plus judicieuse d'essayer de convaincre les populations. Encore aurait-il fallu que vous organisiez ce fameux référendum.

Je pense que bien évidemment le point le plus sensible est cette question de la gouvernance. Alors même si de manière transitoire on peut trouver des modalités alternatives pour faire fonctionner dans un premier temps cet EPCI unique, je souhaite que rapidement le législateur se saisisse de cette question et règle définitivement la question de la gouvernance pour accéder à une véritable représentativité des territoires.

Ensuite c'est une véritable obligation, et là c'est pour ça que moi je me retrouve également dans certains arguments des personnes qui votent non et c'est ce que j'avais dit lors de ma dernière intervention, il y a par contre des non qui sont très respectables. Bayonne capitale du Pays Basque, j'espère que Bayonne sera la capitale administrative de cet EPCI mais aussi Bayonne capitale du Val d'Adour, et il faut également que Bayonne aime faire de l'Adour et de son bassin de vie un territoire de projet et non une frontière artificielle. Et c'est la responsabilité des élus bayonnais et du Val d'Adour qui siègeront à l'EPCI de rappeler ce point également.

Enfin, pour conclure, j'estime que, oui, c'est un compromis. C'est un compromis historique dans lequel les républicains qui depuis toujours ne sont pas indifférents à la chose basque et à l'identité basque qui peut être, comme je le disais, une force, qui peut donner la force aux politiques publiques, se retrouvent dans le droit commun. Oui il y a un compromis : à nous de le construire, à nous d'être responsables mais à nous aussi maintenant de commencer à parler des politiques publiques que nous voulons développer à l'échelle de ce futur territoire.

Merci.

M. le Maire : Merci M. Bergé. Alors j'ai M. Soroste qui tout à l'heure voulait donner une précision technique, oui, je souhaiterais que M. Soroste... M. Soroste vous avez la parole, c'est moi qui donne la parole, donc M. Soroste veut répondre sur des aspects techniques qui ont été évoqués par M. Iriart. Alors avant que ça ne soit trop loin par rapport à ce qu'a indiqué M. Iriart, je vous donne la parole M. Soroste.

M. Soroste : On me met en cause, je veux quand même répondre. Il faut bien écouter ce que je dis. Quand j'ai dit dès le début de mon intervention, je la tiens à votre disposition, j'ai bien dit qu'il y avait des apports réels auxquels j'ai participé à Hasparren. Donc ça

explique qu'il y a un certain nombre de questions que j'ai posées au mois de novembre qu'effectivement il n'y avait pas besoin de reprendre. Je l'ai dit puisque je l'ai écrit, je l'ai dit, je l'ai lu, si vous n'écoutez pas c'est regrettable mais je l'ai lu. Donc il ne faut pas dire que je n'ai pas dit.

Deuxièmement, pour M. le Préfet : sa lettre je l'ai analysé techniquement et je continue à dire que sa position d'unanimité, je ne vais pas la réexpliquer, je l'ai expliqué tout à l'heure, il faut lire le code général des impôts jusqu'au bout. Je n'ai pas dit que c'était faux, j'ai dit que c'était incomplet, l'analyse qui était faite. Moi je la complète. Voilà ce que je voulais dire également.

Quant à la fiscalité des entreprises, je n'ai rien à dire puisque je me suis concentré dans mon propos sur Bayonne. Or nous ne sommes pas impactés par le versement transport puisqu'on le paie déjà. Et mon collègue Philippe Neys parlait suffisamment des entreprises, ce n'était pas la peine que moi aussi j'en rajoute et je redise la même chose. Donc s'il vous plaît pas de procès d'intention, et reconnaissez qu'on a contribué à notre manière et que s'il reste des points en suspens, je ne vais surtout pas m'empêcher de les dire, que ça vous plaise ou non.

M. le Maire : M. Soroste, ça c'était les précisions techniques données. Maintenant je souhaiterais que vous me confirmiez vos demandes de prise de parole dans l'ordre que vous voulez. Mme Bisauta l'a demandé depuis un moment, Mme Marie-Christine Aragon, il y a tous ceux qui voudront. Mme Bisauta.

Mme Bisauta : Je crois que je vais décevoir tout le monde, mais malgré des progrès très importants ces derniers temps, je ne vais pas vous parler de fiscalité. Pourtant j'ai fait dans les semaines qui précèdent vraiment des progrès assez exceptionnels sur la fiscalité.

Et je suis aussi un peu ennuyée car je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Mathieu Bergé. Ça va l'étonner mais je pense qu'une grande partie de ces arguments je peux les faire miens à l'exception de quelques-uns mais c'est de bonne guerre politique de faire remarquer les difficultés qui seraient seules de notre majorité. Je crois que dans ce débat si on veut aller jusqu'au bout d'une certaine, ce que tu as dit Mathieu, une certaine dignité quand même par rapport à un débat qui force le respect, qui est intéressant et s'il y a une chose qui est sûre ce soir, c'est que je pense que dans nos vies personnelles ou politiques, il y a des moments quand on les vit, qu'on sait qu'on ne les oubliera pas. Et celui-là est un moment dont je suis certaine qu'en tout cas moi, je ne l'oublierai pas parce que c'est un moment solennel, M. le Maire a dit historique, à la dimension de notre territoire mais historique certainement.

Alors moi ça ne me choque pas que dans les bancs de la majorité, les bancs de l'opposition, il y ait des approches différentes, voire complètement opposées sur ce sujet, qui font des débats qui sont quelquefois chauds, parfois très chauds. Ce que j'accepte moins ou ce que je ne comprends pas ou ce qui me désole peut-être, c'est qu'on se saisisse des différences d'opinions pour manipuler l'organisation de certaines institutions. Je n'en dirai pas plus, mais je pense que tout le monde l'entend, le débat oui, la

controverse ; même dans les couloirs quelquefois on se passe des papiers et chacun essaie de se convaincre.

Alors c'est vrai que j'ai une analyse complètement différente de ce que j'ai entendu ce soir et je vais essayer de ne pas être trop polémique, le moment ne le mérite pas. Le moment ne le mérite pas alors que nous allons émettre un vote qui je pense sera favorable, je l'espère, majoritairement, et que ça sera quand même le moment où cette ville importante, première ville du Pays Basque qui assume beaucoup de charges de centralité se verra peut être reconnaître définitivement son rôle de capitalité. Et nous sommes de ceux-là qui poursuivent depuis fort longtemps, l'idée d'un Pays Basque, connu et reconnu, ayant un statut juridique tout simplement que nous avons démontré, parce qu'on nous parle des ateliers d'Hasparren, ça a été très important, et nous avons tous participé, etc , mais nous avons vécu Pays Basque 2010, nous avons vécu Pays Basque 2020. Ca fait plus de 20 ans que ce territoire travaille et réfléchit pour certains d'entre nous un peu blanchis sous le harnais, et nous oublions à travers les élus qui ont travaillé, les élus qui ont fait, et 12 000 personnes dans les rues de Bayonne et les différentes consultations et les campagnes de signature et toute la mobilisation de la société civile et toutes les consultations qui ont toujours donné des résultats de 2/3-1/3. Je ne sais pas pourquoi il y a quelque chose qui se passe chaque fois depuis plus de 20 ans. Nous sommes aussi les héritiers de ce mouvement-là et n'oublions pas que la société, je ne sais pas s'il fallait un référendum maintenant Mathieu, s'est prononcée de multiples fois.

Moi je vais dans le Pays Basque actuellement, parce qu'il se trouve que la plateforme à laquelle j'appartiens, je pense que ça ne sera une surprise pour personne ce soir, a organisé comme elle a pu, avec les moyens qu'elle a pu, mais ses moyens personnels, il n'y a pas un euro d'argent public, je vous rassure, de multiples rencontres, un bus, bon il n'est pas tombé en panne, 158 communes, 28 chauffeurs bénévoles. On est allé à la rencontre des gens, ils ne sont pas tous venus, pas par milliers, pas par centaines mais quel débat institutionnel peut bouger des milliers de gens ? On a eu beaucoup de questions et de l'intérêt et nous en sommes témoins, et j'ai fait trois ou quatre villages dans les 15 jours qui viennent de précéder. Et bien c'est 45, 70, 75 personnes dans une salle pour débattre de fiscalité, d'intérêt général, d'organisation territoriale, oui au Pays Basque et nulle part ailleurs. Trouvez-moi un territoire où ça se passe ! Pas chez nos voisins d'ailleurs, ni les Landes, ni la Gironde, j'en parle avec des amis d'autres départements et vous devez bien le savoir. Il y avait l'autre jour un jeune de la Sorbonne qui fait Sciences Politiques, et il fait un dossier sur l'intercommunalité, le grand mouvement qui se passe en France actuellement. Il était ahuri, j'étais à Viodos-Abense de Bas où nous étions 45 un vendredi soir, il y avait 3 élus dont le président de la communauté de communes, le maire de Mauléon et le maire de la commune et des personnes qui jusqu'à 22h00 ou 23h00 je ne sais plus, ont débattu de ces questions et il était quand même assez halluciné. Dans le respect des gens et dans simplement une réflexion sur l'intérêt général et pourquoi ? Ca rejoint ce qu'a dit Mathieu, ce qu'a dit Jean-Claude : parce qu'il y a du sens à un territoire qui est vécu.

On nous a fait le procès de l'identitaire véhicule foireux, ai-je entendu. Là c'est quand le débat dérape. Pourquoi certains pourraient-ils parler d'identité et que ce serait la chose la

mieux portée du monde et que dès que c'est dans ma bouche, moi l'adjointe indépendantiste, ça deviendrait identitaire avec ce que ce mot peut colporter de choses négatives et graves ? Alors je sais, on nous a annoncé la fin du chocolat, la fin de je ne sais pas tout à l'heure, Bayonne Ville d'Art et d'Histoire, un tsunami à nos portes. Un tsunami à nos portes parce que nous allons créer une communauté d'agglomération ! Non mais gardons la raison, rassurons-nous entre nous : le monde va continuer à tourner, on n'a pas des chars qui arrivent pour monter des murs qui feraient qu'on enfermerait le Pays Basque dans quelque chose qui ne lui permettrait plus de parler avec ses voisins. Restons raisonnables, restons raisonnables !

Alors c'est vrai, on avait d'autres envies, d'autres choix ; on a un gouvernement qui nous dit non. Moi j'ai lu la lettre de Jean-Marc Ayrault contrairement à peut-être pas mal de gens ici et à la fin, il a dit « on vous dit non ». Il faut bien en prendre acte à un moment donné. Ou alors on envoie les chars à Paris, je ne sais pas qu'est ce qu'on peut faire. Et il dit « vous aurez une proposition », alors qui plaisait à certains sur les bancs en face puisque de droit commun dont nous avons déjà discuté. Je n'étais pas enthousiaste au début, M. le Maire non plus. Nous avons été parmi ceux qui se sont dit « ça ne va pas le faire, ça va être compliqué, ce n'est pas l'outil adapté ». J'ai même dit un jour mais j'étais un peu énervée « agglomération, piège à... », je ne compléterai pas. Et puis on a discuté, on a débattu et d'autres dans mon groupe n'étaient pas du tout du même avis et à un moment donné j'ai aussi entendu d'autres arguments qui étaient ceux de... Regardez ce qu'on a fait avec un Conseil des élus qui était une simple association : OPLB, Agence de l'urbanisme, EPFL, négociation du contrat territorial depuis plus de 10 ans. Ce pays a beaucoup d'inventivité et de créativité. Qu'est-ce qu'on ne va pas faire avec une communauté d'agglomération !

Alors je ne veux pas insister ce soir parce que ça va faire louche mais je rejoins encore Mathieu quand il dit « parlons des politiques publiques ». Et oui, parce que le fondement de cela, au-delà d'avoir cet outil avec lequel on veut travailler et aller plus loin, c'est bien de gérer des politiques publiques à un niveau beaucoup plus pertinent. Et savoir quel est l'intérêt communautaire, qu'est-ce qu'on a intérêt à faire ensemble, dans un territoire qui certes est divers, mais la diversité n'est pas un péché, n'est pas un handicap, mais ils sont aussi complémentaires. Qu'est-ce qu'on a intérêt à faire ensemble et qu'est qu'on doit continuer à faire au niveau de la commune ? C'est ça la véritable raison. Et dans les compétences que nous avons travaillées, il y a de multiples réponses qui sont déjà sur la table. Alors on me dit : « on n'a pas le budget prévisionnel le 1^{er} janvier 2017 » ! Non, ça je ne sais pas très bien comment on ferait et je ne vois pas non plus l'importance de l'avoir maintenant alors que nous avons à mettre en place dans la préfiguration d'ici le 1^{er} janvier bien entendu, l'ensemble des compétences que nous allons ensemble décider d'exercer.

Et je me rappelle M. Julla qu'on nous a présenté comme le plus grand fiscaliste de France, je vous le dis je passe du temps avec les fiscalistes actuellement, et je vais conclure là-dessus parce que ce qu'il a dit je le partage complètement. Il a dit en fin d'exposé : « mais nous experts, nous allons vous donner toutes les réponses techniques souhaitables, nous sommes là pour ça, la technique n'est pas un problème. Ce qu'il vous

faut c'est un projet et une volonté politique ». Alors le projet est là, il est sur la table. La volonté politique, je pense que majoritairement nous l'aurons et ce soir c'est avec confiance dans l'avenir et aussi je dois le dire, pas mal d'émotion, que je dirai oui à l'EPCI Pays Basque unique.

M. le Maire : Mme Bisauta merci. Mme Aragon a demandé la parole.

Mme Aragon : Merci M. le Maire.

On clôture une étape qui a permis d'aller de l'idée au projet, ou du rêve au possible, ou du département à l'EPCI. Ce parcours de travail collectif, de négociations sur la gouvernance, les compétences, la fiscalité, les finances, et j'en passe, a rassemblé les élus des différents partis et les acteurs du territoire et de la société dite civile.

Cette étape n'est pas une fin, c'est un début. On doit décider si oui ou non, on veut construire ensemble notre territoire, dans la solidarité et dans le respect de nos diversités. On doit décider si on se donne cette chance ou si on ne se la donne pas. Le projet à ce stade n'est pas bouclé, on le sait, certains aspects doivent être améliorés. On a tous des critiques, des points forts et des points faibles à soulever. Nous sommes, toutes et tous, conscients que le projet a dû prendre en compte les peurs, les freins, les interventions de nos lobbies locaux.

Chacun doit pouvoir trouver sa place dans notre future communauté. Si c'est l'optimisme dans notre avenir commun qui l'emporte, l'étape suivante sera la construction de notre communauté d'agglomération. Se donner les moyens de vivre ensemble pour le bien de tous dans le cadre démocratique sera notre objectif, et donc si on veut qu'il soit démocratique, il faudra également travailler sur l'élection directe des conseils communautaires.

Je voterai bien évidemment pour.

M. le Maire : Merci Mme Aragon. C'est Mme Sophie Herrera qui va intervenir, ensuite Colette Capdevielle.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, Mesdames, messieurs et chers et chères collègues, au regard des arguments techniques qui ont été très fortement développés, mon explication de vote sera relativement courte.

On peut toutefois de manière liminaire regretter que le débat sur l'EPCI ait un petit peu dérapé et qu'il ait donné lieu à des projections idéologiques bien éloignées de l'objet du débat de ce soir.

Mon vote sera, comme au mois de novembre également, favorable car il relève de l'analyse suivante, alors si je peux me le permettre dans un moment très solennel mais peut être pour détendre un peu l'atmosphère : le mieux n'est pas l'ennemi du bien et nobody is perfect. La perfection n'est pas de ce monde, ceux qui l'ont rencontré

pourraient nous le dire, ça pourrait nous intéresser. Je pense que personne autour de la table n'est capable de se prononcer en ce sens, et tout simplement je pense que les arguments qui ont été développés par les opposants, alors ils sont très nombreux : périmètre inadapté, un coup on le traite de trop inclusif, d'autres fois il est trop exclusif pardon, éloignement du centre ou des processus de décisions du citoyen, déficit démocratique, représentation non proportionnelle, donc voilà... tous ces arguments battus et rebattus d'ailleurs à géométrie variable ou à interprétation réversible, sont tout à fait audibles. Par contre, pour certains, ils ne relèvent pas des mêmes causes. Certaines des causes relèvent tout simplement d'un choix du législateur au niveau national ; pour d'autres c'est tout simplement la recherche d'un consensus que certains vont regretter. Mais on sait très bien, en particulier en matière d'urbanisme ou de gestion de projets, que le résultat n'est jamais l'idée du départ, Marie-Christine l'a expliqué tout à l'heure, et que la résultante d'un certain nombre de filtres va amener un produit qui n'est pas forcément ce qu'on avait imaginé au départ, les chefs d'entreprises présents dans cette salle connaissent bien ce principe. Toutefois, ce dénominateur commun, espérons-le, sera finalement non pas un idéal mais espérons-le, un projet partagé.

Alors notons au passage que l'ensemble des arguments négatifs que je viens de développer et l'actualité très récente, malheureusement on peut le dire en témoigne, fait que les critiques, les manques, les diagnostics que certains appliquent de manière préventives à l'EPCI peuvent tout à fait être appliqués avec une très grande pertinence à l'EPCI qui nous est le plus proche. L'actualité donc d'hier en témoigne. Pourquoi, faut-il toujours que l'exigence d'exemplarité s'applique à une structure qui serait existante au Pays Basque ? Pourquoi faut-il que nous soyons toujours exemplaires et parfaits ? Ce qu'on ne demande nulle part ailleurs. On peut s'interroger sur ce postulat ou cette contrainte qui s'applique systématiquement à tout projet local. Pourquoi l'EPCI ne pourrait-il pas au moins bénéficier du doute ?

Je laisse aux détracteurs la réponse à cette question. Alors le projet d'EPCI qui nous est proposé aujourd'hui est certes imparfait, mais il représente un véritable défi à relever pour les hommes et les femmes de notre territoire, un territoire qui prendrait ainsi toute sa place dans la nouvelle grande région et au-delà dans la future grande région. Je renvoie aux déclarations d'élus de la ville de Poitiers qui disent que grâce à la grande région, ils vont pouvoir enfin mieux regarder vers le sud.

L'EPCI sera demain ce que les élus seront en capacité et en volonté de faire. Il en relèvera de leur responsabilité et je dirai tout simplement, pourquoi avoir peur de ce que nous sommes ? Les élus vont être confrontés à leur responsabilité, avec un projet qui leur appartiendra de faire évoluer. Toutes les collectivités ont évolué, bien sûr il y a un cadre national qui s'applique mais il y a des marges de liberté qu'il faudra utiliser au mieux.

Alors pourquoi avoir peur du changement ? Au moment où l'abstention est record, et où tous les sondages témoignent d'une inadéquation croissante entre les structures politiques, le mode de fonctionnement des institutions et la volonté des citoyens. Pourquoi l'EPCI ne serait-il pas une chance pour mobiliser ou remobiliser les citoyens, inventer ou

réinventer des nouvelles formes de gouvernance, mieux concilier gouvernance et identité territoriale ?

Pourquoi aussi, et ça n'a pas été abordé, ne pas envisager que l'EPCI serait au moment des restrictions en matière de services publics, un outil important pour négocier avec l'Etat dès lors qu'il s'agit de baisser l'offre de services publics, y compris ceux de proximité en milieu rural ? Je pense que c'est un problème important qui n'a pas été abordé et sur lequel il fallait revenir.

Donnons enfin une chance institutionnelle, certes imparfaite, certains dirons très imparfaite, au Pays Basque, une identité que de nombreux autres territoires nous envient. C'est surprenant, tout le monde l'a dit à divers moments autour de cette table, tout le monde nous envie une identité qui tout d'un coup deviendrait une identité dangereuse !

Et rappelons pour conclure que le sentiment d'appartenance, exprimé dans un cadre républicain, constitue un des leviers majeurs en matière de développement économique, culturel et social et de mobilisation des énergies, y compris créatives, dans un monde qui doit aujourd'hui faire preuve de sa capacité d'évolution. Alors comme mai 68 a été très souvent cité, je vais citer une phrase de mai 68 pour conclure mon propos : « soyons réalistes, rêvons » et là je vais rajouter surtout « construisons l'impossible ».

Merci.

M. le Maire : Merci Mme Herrera. M. Pallas vous avez demandé la parole, et vous l'avez. Et Colette Capdevielle aussi mais bon, il l'a demandé depuis un moment. Comme vous voulez, dans l'ordre qui vous plaira. M. Pallas alors.

M. Pallas : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues, beaucoup a déjà été dit sur la pertinence ou pas de constituer cet EPCI. Chacun de nous, selon ses lectures, aura pu se forger son opinion sur cette question.

Pour ma part, lors du conseil municipal du 10 novembre dernier où nous avons été invités à formuler un avis sur le projet, j'avais exprimé mes doutes, mes réserves et ma défiance. Quatre mois après, en dépit du déploiement de l'ingénierie de l'Etat pour crédibiliser la démarche et nous convaincre de son bien-fondé, malgré également le lobbying exercé par ses partisans, mon opinion n'a pas varié et j'oserais même dire que mon hostilité s'en est trouvée un peu confortée.

Mais avant de venir sur le fond, vous me permettrez quelques interrogations sur la forme. Et d'abord, ça a déjà été évoqué, l'étonnement sur cette convocation précipitée du conseil municipal. Qu'est-ce qui peut bien motiver de devoir se prononcer sine die sur un arrêté préfectoral pris le 11 mars, dont l'encre est à peine sèche, alors qu'il n'y a pas d'urgence puisque la loi prescrit 75 jours pour statuer ? Vous l'avez rappelé d'ailleurs vous-même M. le Maire en essayant d'activer un peu la cadence, il n'est pas non plus très opportun de le caser un soir de match à Jean Dauger. Alors, j'ai lu pour ma part que cet empressement était stratégique, la fameuse stratégie des pignons crois-je avoir compris, et guidé par la

volonté de fixer le cap en tirant le premier. Une primeur, Monsieur le Maire, dont vous avez été finalement privé puisque d'autres que vous ont été plus rapides à délibérer.

Dès lors, cette impatience ouvre la porte à toutes les conjectures. Serait-ce la crainte que, plus le débat progresse, et on le voit encore ce soir, plus il ne finisse par ébranler quelques certitudes dans les tenants du oui au projet ? Ou alors la volonté d'en tourner le plus vite possible la page bayonnaise au regard des divisions et dissensions qui tenaillent votre majorité ? Qui sait, peut-être aussi le souhait, en faisant voter Bayonne dans les premiers, d'évacuer rapidement la pression politique et médiatique qui ne manquera pas de s'intensifier au fur et à mesure que les conseils municipaux délibéreront ?

Domage. Avouez tout de même que voter en dernier et peut-être, selon les rapports de force, détenir au sein de cette assemblée, la clef de la création ou pas de cet EPCI n'aurait pas manqué de panache. Vous l'avez justement dit vous-même, Bayonne a une responsabilité particulière à assumer. En même temps, je crois que cela aurait permis d'asseoir le leadership bayonnais. Un leadership, ça a déjà été évoqué aussi, un peu mis à mal ces dernières heures si j'en juge par l'actualité communautaire. Cela aurait peut-être aussi permis à nos concitoyens de s'emparer du débat et de mesurer les enjeux de ce qui reste hélas jusque-là, ou une affaire de militants ou d'initiés. L'occasion en tout cas est délibérément manquée, en tout cas à Bayonne.

Alors après ces considérations sur la forme, j'égrènerai quelques-unes des raisons qui motivent mon opposition sur le fond. Je précise d'emblée que je partage l'ambition et la volonté affichée de développer la solidarité territoriale. Mais pas à cette échelle et pas comme cela nous est proposé. Cette communauté triple XL me paraît être une mauvaise réponse à la belle et noble ambition qu'est la construction d'un projet commun de développement.

Mauvaise réponse déjà et en premier lieu dans sa forme : une communauté d'agglomération, soit un outil institutionnel qui n'est pas adapté à la diversité du territoire Pays Basque et à ses problématiques disparates. Le cadre « communauté d'agglomération » est plutôt juridiquement et fonctionnellement conçu pour regrouper des communes autour d'enjeux similaires dans des zones urbaines. L'hétérogénéité des défis à relever entre urbains et ruraux, pour faire simple disons entre la frange côtière et la zone souletine, constituera, il me semble un handicap majeur.

Ensuite, en raisonnant en termes de bassins de vie ou de territoires vécus, pour employer la terminologie de la loi, le projet ne revêt aucune rationalité économique et sociale. Un rapide coup d'œil sur les cartographies de l'INSEE dessinant ces bassins de vie, c'est-à-dire les zones où les habitants partagent des habitudes et des lieux de vie communs, suffit à s'apercevoir que le périmètre défini est d'un côté, à l'est, beaucoup trop étendu, de l'autre, au nord, pas assez inclusif. Un département Pays Basque avait peut-être de la pertinence en 1981. Les modes de vie et de déplacement ayant bien changé, il n'en a plus aucune aujourd'hui. Un Tarnosien ou un Ondrais est aujourd'hui, pour son travail, ses études, ses distractions, ses loisirs, en permanence tourné vers l'agglomération

bayonnaise. Et je ne suis pas sûr que ce soit particulièrement le cas ou la même chose pour des résidents d'Esquiule ou de Moncayolle.

Je passe vite sur la question des finances et de la fiscalité ; ça a été amplement abordé. C'est affaire effectivement de spécialistes et je me range à la démonstration magistrale de M. Soroste. Mais en tout cas sur ce point, les contribuables, entreprises et particuliers, seront juges le moment venu.

Un point paraît néanmoins avoir été passé sous silence. Il a pourtant une incidence conséquente pour la ville de Bayonne et son budget. Je veux parler de la question de la dotation de solidarité communautaire. Elle est reversée à l'ACBA au profit de ses communes membres. En 2015, je crois qu'elle s'élevait, j'en suis même certain, à 4 millions d'euros, 3,96 M€ exactement. Qu'en sera-t-il demain ?

En matière de gouvernance, il faut avoir quand même la foi du charbonnier pour concevoir que puisse fonctionner efficacement un conseil communautaire de 232 membres, soit plus que le Conseil régional ALPC. Un conseil communautaire qui sera composé d'élus plus habitués à l'échange dans des conseils d'une vingtaine de personnes et qui risquent d'être un peu noyés dans cette assemblée pléthorique. Il ne sera pas facile d'y assurer le débat et d'y dégager des majorités avec des intérêts aussi divergents, une représentativité démocratique aussi mal assurée entre la surreprésentation des secteurs ruraux et la sous-représentation de villes comme la nôtre. Et chacun se repliant bien évidemment sur son pré carré communal et la défense prioritaire des intérêts de ses habitants, les négociations seront âpres pour obtenir des votes de compromis. Alors les optimistes diront parier sur l'intelligence et les habitudes de travail en commun des élus de notre territoire mais, à en juger par les oppositions actuelles, c'est bien mal embouché. Les égoïsmes locaux ont la vie dure et l'action publique risque d'être souvent paralysée.

La meilleure illustration de cela, il me semble, est le sort qui a été réservé au plan local d'urbanisme intercommunal, le PLUi. Sans entrer dans des considérations trop techniques, nous savons tous que le souhait du législateur à travers la loi ALUR était de confier l'élaboration de ces PLUi aux EPCI. Objectif très louable pour garantir un aménagement rationnel et économe de l'espace, en veillant à la cohérence des politiques sectorielles de logement, de transports, de déplacements, d'environnement. Il est prévu que cette compétence soit transférée aux intercommunalités au 27 mars 2017 dans le cadre du droit commun de la loi et donc qu'en bonne logique, le PLUi épouse les contours de l'EPCI. Cela, c'est ce qui aurait été normalement prévu et donc ce qui aurait dû normalement se passer dans le cadre de la loi si la cohérence du périmètre retenu allait de soi. Or qu'apprend-on dans le compte-rendu du dernier comité de pilotage et des réponses apportées sur ce point par le préfet, je renvoie à la fiche n° 5 qui nous a été transmise. Nous y apprenons qu'un comité interministériel devrait prochainement entériner le droit des maires à s'opposer, via la minorité de blocage, à la mise en place de ce PLUi.

Alors aucune contestation bien évidemment sur la légalité de la procédure, elle était déjà dans le cadre de la loi, mais quand même avouez que c'est un comble que le préfet et

L'Etat incite à déroger à tout ce qui faisait l'intérêt de cette loi. Chacun continuera donc, en la matière, à œuvrer égoïstement dans son coin et donc tout cela au moins jusqu'en 2022. L'accommodement était je suppose indispensable pour obtenir l'adhésion de certains. J'y vois néanmoins un premier reniement. Et ce recul, tout sauf anecdotique, devrait rendre sceptique sur la capacité à faire émerger un projet partagé à l'échelle d'un territoire aussi vaste. C'est peut-être justement que le territoire dessiné ne convient pas. Mais peu importe les concessions sur le contenu du moment que l'on peut entériner les frontières de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Peu importe aussi visiblement les retours d'expérience de l'Assemblée des Communautés de France, observatrice avisée du phénomène intercommunal. Ces retours d'expérience sont, avouez-le, intéressants car ils se fondent, non sur des études théoriques, mais sur des constats et des remontées de terrain auprès d'élus et d'agents territoriaux d'intercommunalités XXL déjà en fonction. Que révèlent-ils ? Qu'il y a un seuil critique de regroupement de communes à ne pas dépasser pour que cela fonctionne et que le service rendu à la population, car c'est bien là l'essentiel, soit satisfaisant. Ce seuil critique, alors M. Neys parlait tout à l'heure de 50 communes, on va dire qu'il est autour de plus ou moins 70 communes d'après les retours d'expérience. Mais en tout cas, on est loin des 158 dont on parle là. Au-delà, des dysfonctionnements sont pointés : dépossession du politique, main mise de la technocratie, dilution de la démocratie, paralysie de l'action publique, éloignement du citoyen de la prise de décision. Ce citoyen justement, il aura du mal à se retrouver dans une organisation qui reproduit dans sa structuration celle du département, avec l'assemblée plénière, la commission permanente, le comité exécutif ; ajoutons le Biltzar, le Conseil de développement, les syndicats intercommunaux de gestion des compétences orphelines, les pôles territoriaux. Bonjour la simplification et la clarification !

Et puis une pensée solidaire pour mes collègues agents territoriaux de ce futur EPCI à qui il faut souhaiter du courage. Ils auront été, jusque là, les grands absents d'un débat qui s'est concentré autour du mecano institutionnel et juridique. Le fascicule édité par le Conseil des élus consacre généreusement 10 lignes sur 28 pages à la problématique des ressources humaines. 10 lignes pour la forme passant presque inaperçues en bas de la page 23. Quelle considération ! Je pensais d'ailleurs naïvement que cela appellerait la critique de mon collègue Serge Nogues toujours enclin, en d'autres circonstances, à placer l'Humain d'abord.

Pardonnez-moi d'avoir été si long mais je crois que l'enjeu le mérite. Et les interrogations et critiques que je formule, sont partagées par bon nombre de résidents de ce territoire, vous le savez bien, des résidents qui regardent avancer ce débat confisqué par des experts. Un débat qui conditionne pourtant leur avenir mais dont ils sont exclus ou dont on les a délibérément exclus.

Je conclus. Vous l'aurez compris, cette communauté géante ne trouve pas grâce à mes yeux. L'objectif pour moi en a été dévoyé : l'intercommunalité n'est pas conçue pour créer un département bis. Cette dualité sera source de tensions. Sauf à constituer pour certains un moyen de satisfaire une vieille revendication identitaire, que je peux comprendre

même si je ne la partage pas, je doute néanmoins que le gigantisme de cette Communauté d'Agglomération Pays Basque ne lui permette d'œuvrer efficacement à l'amélioration du sort de la population, je crois que c'est vraiment la seule chose qui doit nous importer ici, et particulièrement l'amélioration du sort de la population bayonnaise. L'histoire le dira mais sa naissance aux forceps me fait craindre qu'il ne soit un colosse aux pieds d'argile.

Je voterai donc contre le périmètre proposé. Je vous remercie

M. le Maire : Merci M. Pallas, on va prendre les dernières prises de paroles parce que je ne vois plus que Mme Colette Capdevielle. Ah M. Etcheto, vous prenez la parole aussi, ah et il y a aussi M. Duzert. Ecoutez Madame vous avez la parole puisque vous l'avez demandé en premier, M. Etcheto et ensuite M. Duzert.

Mme Capdevielle : Merci beaucoup M. le Maire, chers et chères collègues, c'est vrai que ce soir nous allons prendre une décision déterminante pour l'avenir de Bayonne, qui va marquer l'histoire d'ailleurs de notre commune mais qui va aussi marquer l'histoire de notre territoire.

Lors d'un premier vote consultatif, cette assemblée bayonnaise s'est prononcée largement en faveur d'un périmètre intercommunal à l'échelle des 158 communes du Pays Basque. Ce deuxième vote, ce soir, est décisif. Si le premier vote était pour nombre d'entre nous le vote du cœur, le vote de principe, celui de l'éthique de conviction pour reprendre les termes de Max Weber, ce deuxième vote doit être pour nous un vote de raison, un vote pragmatique, un vote guidé par l'éthique de responsabilité. Ce débat pour moi ne se résume pas aux anti-EPCI qui critiquent, procrastinent sans être capables de se mettre d'accord sur une alternative crédible, ni aux pro-EPCI qui seraient des fous irresponsables, aveuglés par la défense identitaire.

Le premier vote nous a permis de dire et de répondre au pourquoi. Les quatre mois de travail complémentaires, et bien finalement ils n'ont fait pour moi que confirmer nos motivations initiales. Et quelles étaient nos motivations initiales quand on a répondu au pourquoi ?

D'abord satisfaire, oui, une demande historique de reconnaissance territoriale, ensuite s'inscrire dans la nouvelle organisation territoriale de la nouvelle République. C'est un véritable big-bang territorial auquel nous assistons aujourd'hui et dans le sens du renforcement du couple région/intercommunalité avec petit à petit et très vite une quasi-disparition du département.

Ensuite, et on nous le demande, simplifier le millefeuille territorial, dix intercommunalités sur un périmètre de 3 000 m² et moins de 300 000 habitants, je me permets de le rappeler.

Rendre nos politiques publiques du logement, du transport, de l'économie, du tourisme et de l'agriculture bien plus efficaces. Nos concitoyens nous réclament cette simplification et cette efficacité.

Et puis aussi, concrétiser plus de 20 ans de travail au sein d'une gouvernance terriblement originale, avec un Conseil des élus et un Conseil de développement qui ont travaillé main

dans la main, et qui ont même inspiré deux lois : celle du pays de Charles Pasqua et ensuite celle de Mme Dominique Voynet et peut-être une autre, peut-être dans quelque temps.

Peser ensuite au sein d'une nouvelle très grande région, lutter contre les inégalités territoriales, contre le morcellement du Pays Basque, et promouvoir une coopération interterritoriale et puis aussi renforcer notre identité basque, renforcer aussi notre identité basque-gasconne qui aura toute sa place, l'identité étant un merveilleux moteur de développement. On a la Foire au jambon qui est un succès extraordinaire, je crois que c'en est la démonstration, Lurrama à Biarritz également et il y a des exemples multiples que je pourrais décliner à l'envi.

Ce deuxième vote, aujourd'hui, est vraiment d'une autre nature et il nous permet de répondre au comment, après avoir répondu à la question au pourquoi. Et bien nous allons travailler et réfléchir pour savoir comment nous allons pouvoir l'organiser. Comment ?

Et bien d'abord, en créant les conditions de l'appropriation du projet par les élus locaux. Ce projet, ce n'est plus celui du préfet, ce n'est plus celui du gouvernement, pardon de vous le dire, c'est celui du territoire, sans jeu de mots, c'est le nôtre. C'est un projet qui s'est totalement construit et on l'a vu pour ceux qui ont assisté, je n'ai pas raté une seule réunion des comités de pilotage, on a vu les murs de ce projet se construire petit à petit d'une manière d'ailleurs tout à fait extraordinaire. Et ça, c'est grâce au travail du Conseil des élus que vous présidez M. le Maire et dans lequel vous vous êtes beaucoup investi. C'est le travail de huit ateliers thématiques, de quatre comités de pilotage qui ont duré des heures, qui ont mobilisé plus de deux cents élus, qui ont mobilisé tous les DGS de nos dix intercommunalités mais aussi tous les services de l'Etat, mais aussi M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Pierre-André Durand, auquel je tiens vraiment à rendre hommage aujourd'hui, comme à vous M. le Maire, pour votre volontarisme, pour le volontarisme du préfet qui représente l'Etat, pour son engagement total et sans limite en faveur de ce projet de communauté Pays Basque.

Comment encore ? Et bien en favorisant l'émergence d'un véritable débat public et citoyen sur ce projet. C'est le travail exemplaire du Conseil de développement, de toutes ces entreprises, de tous ces acteurs de notre société du Pays Basque qui ont pu être interrogés, qui ont pu donner leur avis. Batera, une association locale, a contribué également à faire connaître les tenants et les aboutissants d'un EPCI unique, dont presque d'ailleurs on est le seul territoire où je pense que nos concitoyens connaissent le sigle et en connaissent la signification. Tant d'autres initiatives et de débats dans les communes du Pays Basque quand on veut bien s'y intéresser, dans lesquels se sont engouffrés la CCI, qui a eu un vote à l'unanimité, les syndicats, les syndicats salariés, les syndicats d'employeurs au point d'ailleurs que de débat local, s'il n'y a pas eu de débat, mais pardon, il y a des articles tous les jours dans la presse locale, c'est devenu le véritable marronnier.

Comment encore, mais comment ? En sécurisant le poids politique de Bayonne qui, selon les estimations, pourrait bénéficier de 22 conseillers communautaires alors que nous en avons 11 actuellement. E vous allez le refuser permettant d'obtenir un ratio d'un élu à Bayonne pour 2 260 habitants contre actuellement un élu pour 4 169 habitants à l'ACBA,

et vous le refuseriez mes chers collègues ! Bayonne est déjà sous-représentée à l'ACBA. La Ville représente 38 % de la population mais seulement 33 % de la représentation politique. On l'a vu hier, pardon de le rappeler si cruellement, sur le vote au conseil communautaire sur les transports. Et je n'en dirai pas plus. Avec l'EPCI unique, Bayonne représentera 15 % de la démographie du Pays Basque et quasi 10 % de la représentation, soit un écart comparable à celui existant aujourd'hui. N'ayons pas peur mes chers collègues.

Comment encore ? Et bien comment allons-nous faire ? En répondant point par point aux objections techniques et juridiques des opposants, et je rejoins Martine Bisauta mais franchement je suis moi aussi quasiment une spécialiste de la fiscalité, alors que c'était une matière qui n'est pas du tout naturellement la mienne.

Alors vous nous avez dit ce soir, vous nous avez d'abord reproché des délais. Ca fait plus de deux ans que ce projet est sur la table, je me plais à le rappeler et par rapport à ce soir, pardon de vous le dire également, mais vous n'étiez pas prêts ! Mais heureusement parce que j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt, je me félicite vraiment de la qualité du débat, j'ai écouté les arguments et vous n'étiez pas prêts mais pardon mais qu'auriez vous dit de plus les uns et les autres dans 15 jours, dans un mois, ou dans 6 mois ? La question des délais est aujourd'hui un faux nez. Ca fait des années maintenant que ce projet est sur la table.

Ensuite, Mme Durruty, vous nous dites que le gouvernement a répondu qu'il fallait une loi pour la collectivité territoriale. Oui Mme Durruty, c'est l'article 72 de la constitution, il faut voter une loi et aujourd'hui voyez-vous, ce sont tous les élus du territoire qui vont voter. Alors pour certains ce n'est pas démocratique. Et bien dans quel autre territoire, vous imaginez tous les conseils municipaux de Béguios à Esquiule en passant par Mauléon et en allant jusqu'à Hendaye et ce soir à Bayonne, tous les élus municipaux votent, ce n'est pas démocratique ça ? C'est quand même mieux que le vote d'une loi finalement à l'Assemblée Nationale par 577 députés.

Après vous nous dites également Mme Durruty, il faut un amendement versement transport. Pas du tout Madame. Je vous rappelle qu'il y a sur la table et vos amis politiques qui sont députés vont vous le rappeler, une réforme de la dotation globale de fonctionnement et une réforme du versement transport. Les territoires ont tellement bougé qu'il va y avoir dans le projet de loi de finances, des dispositions qui concernent à la fois la DGF et qui vont intégrer justement la vocation communautaire, des dispositions qui vont avoir pour intérêt justement de favoriser l'intégration communautaire et une refonte globale justement du versement transport en prévoyant des zonages puisqu'on n'est pas le seul territoire concerné. Je rappelle ici, qu'en France plus de 140 projets vont au-delà d'une centaine de communes et que certains projets dans le Calvados et la Manche vont au-delà de 200 communes. Alors l'intercommunalité que certains ici n'ont pas manqué d'évoquer et tel qu'évoqué par l'assemblée générale et bien c'est l'intercommunalité, pardon de vous le dire, mais des années 90 ou des années 2000, si on veut bien le dire. Mais nous ici, nous sommes en train de construire l'intercommunalité du futur, nous sommes en train de construire la solidarité territoriale du futur.

M. Neys, vous dites qu'il n'y a pas d'alternatives et vous en proposez trois. Mais vos amis ils en proposent huit ; alors il va falloir que vous vous mettiez d'accord !

Quant à vous, vous êtes assez extraordinaire M. Soroste. J'ai beaucoup écouté votre démonstration et si j'ai bien compris, alors que je viens de relire encore cet article, vous refusez un EPCI Pays Basque parce que vous voyez une difficulté à l'article 1609 nonies C-V-1° bis alinéa 3. Alors ça pour vous c'est le problème. Moi je ne fais pas du tout la même lecture que vous mais nous échangerons à ce sujet puisque là c'est véritablement un débat de technicien mais si vraiment c'est uniquement cette petite disposition qui concerne...

M. le Maire : Oui, excusez moi, vous n'allez pas citer tous les articles du code général des impôts, on va s'y perdre.

Mme Capdevielle : Comme c'était, M. le Maire, la seule objection que M. Soroste voyait, moi je tenais à le lui rappeler.

Ensuite et j'en termine, il y a eu effectivement ce travail très intense entre le gouvernement, M. le Préfet et les services de l'Etat, et je me félicite moi-même tout simplement d'avoir œuvré efficacement à la résolution de trois questions majeures qui ont été soulevées. Alors Mme Durruty, je vous rassure encore, c'est l'article 35 de la loi « égalité et citoyenneté ». Je crois que vous êtes une geek, je vous conseille d'aller sur la consultation, allez sur le site, allez vérifier et allez voir, ce texte existe, l'article 35 existe. Ce ne sont pas des choses qui sont dans l'imagination et donc cet article 35 va prévoir effectivement que l'on peut aménager les PLUi mais bien évidemment sans empêcher la constitution de PLUi à l'échelle du Pays Basque.

Même chose, Madame, nous garantissons... Madame, je ne vous ai pas interrompue, je ne vous ai pas interrompue et donc vous n'avez pas à m'interrompre... l'existence juridique de l'EPFL est également garantie et ensuite je viens de l'indiquer, il y aura bien une réforme nationale du versement transport à l'occasion de la prochaine loi de finances.

Ensuite et vraiment j'en termine, en renouvelant comment nous allons faire. Et bien nous allons faire en renouvelant nos pratiques politiques, en posant les bases d'une nouvelle démocratie locale. Et oui ! Et c'est peut-être pour ça que vous n'êtes pas d'accord : finis le club des maires et les décisions en catimini dans un bureau. Terminée la logique de guichet pour des grands projets parfois inutiles. A cette échelle, nous construirons un véritable espace politique avec des projets nécessairement plus discutés, nécessairement plus collectifs et des choix plus transparents.

Alors c'est vrai qu'ici au Pays Basque, nous sommes considérablement en avance. A tel point d'ailleurs que je suis contactée par mes collègues de l'Assemblée des Communautés de France, l'association nationale des intercommunalités pour préparer justement ces nouvelles réformes afin de répondre au mieux aux problématiques posées par la grande taille, le XXL et je reviendrai vers vous pour vous en parler très prochainement,

notamment sur la manière d'améliorer en 2020 l'élection et la gouvernance. Tout a été mis en œuvre pour rendre opérationnel un magnifique projet politique pour le territoire, éthique de conviction je l'ai dit, éthique de responsabilité. Nous tenons aujourd'hui les deux bouts. Les obstacles sont levés, rien et plus rien ne peut empêcher la réussite de cette réunification.

Je conclurai tout simplement avec l'image du mariage : nous avons je crois le désir de l'union, la liste de mariage et le contrat sont prêts, c'est vrai que les beaux-parents ont été très réfractaires à l'union mais ils finiront bien comme toujours par l'accepter, surtout quand ils verront les bébés ! Alors, et bien, il n'y a plus qu'à célébrer la noce, mes chers collègues.

M. le Maire : Bien, j'ai le souvenir aussi que vous êtes une spécialiste du divorce. Pas ce soir, c'était le mariage. Pardon.

Il ne reste plus que deux interventions. Je ne sais pas dans quel ordre, M. Etcheto vous avez demandé la parole le premier, ensuite M. Duzert. Vous vous arrangez entre vous, en tout cas. M. Duzert.

M. Duzert : M. le Maire, chers et chères collègues, aujourd'hui, nous devons dire oui ou non à la proposition de ce gouvernement, au travers de la proposition du préfet relayé par le SDCI d'instaurer un EPCI Pays Basque regroupant 158 communes et 295 970 habitants.

J'ai déjà donné mes arguments la dernière fois et j'essaierai de faire plus court.

La création de cet établissement public de coopération intercommunale EPCI dit basque, s'inscrirait dans l'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. A noter que chez les élus socialistes, de droite ou nationalistes de tous bords, défenseurs de ce schéma départemental de coopération intercommunale, aucun ne parle de la loi NOTRe et encore moins de ses effets dévastateurs. C'est la concrétisation du compromis Gouvernement/PS/Droite qui a prévalu en commission mixte paritaire : 7 députés et 7 sénateurs de Droite ou du PS sociaux démocrates.

Cette loi NOTRe est un élément d'accompagnement de la baisse des dotations publiques pour nos collectivités. La Droite et les élus PS se sont bien entendus et unis sur le dos des citoyens. Les communistes, les élus communistes et républicains ainsi que d'autres élus locaux dénonçaient il y a plus d'un an déjà, la portée anti-démocratique de cette loi. C'est bien un assassinat de la démocratie en bande organisée auquel les communistes et le Front de Gauche veulent s'opposer.

Ceux qui critiquent avec raison le gigantisme antidémocratique de la nouvelle région sont les mêmes qui vantent l'EPCI XXL ou 3XL Pays Basque afin d'exister dans cette concurrence entre territoires dans la nouvelle région. Quelle contradiction ! Cette superstructure éloignerait nos concitoyens des lieux de décisions. Les communes seraient les pièces d'un puzzle où les décisions stratégiques et financières les concernant seraient

prises par une nouvelle instance élargie et où leurs élus ne seraient plus ou pas les décideurs. Ce changement majeur dans la gouvernance de notre territoire aurait pour conséquence une perte de démocratie de proximité car elle ne permettrait plus la prise en compte des territoires dans leur diversité et la construction de la réponse aux besoins des populations depuis leurs communes.

Quand à la gouvernance de ce machin, elle mériterait de passer par un vote de toutes et tous les citoyens par une proportionnelle et le respect de la parité. Là encore, quelle régression, ce gouvernement en sera comptable. Ce projet présenté pour la gouvernance du Pays Basque n'est pas la résultante d'un quelconque débat. C'est la résultante de la volonté du gouvernement par la voix du préfet qui, dès 2014, expliquait de manière péremptoire qu'une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à l'échelle du Pays Basque était la seule solution, voire depuis, 3 EPCI, si on n'est pas compréhensif lors du vote. C'est faux ! Je le redis : l'article L.5210-1-1, je n'en citerai qu'un, du CGCT code général des collectivités territoriales prévoit d'autres pistes de construction que certains oublient volontiers. Je cite : « la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au regard du périmètre des unités urbaines au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques (l'INSEE), des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale ». Oui, une alternative de 6 EPCI, puisque cela s'appelle ainsi, était étudiable et correspondait à la vraie vie de nos concitoyens. J'ai entendu aujourd'hui beaucoup de monde découvrir les bassins de vie, les unités urbaines...

Nos camarades souletins communistes du Front de Gauche, s'opposent aussi à ce machin et pointent aussi les remises en cause démocratiques. Oui il y a des communistes en Soule ! Cela ressemble plus à un renvoi d'ascenseur pour récompenser les élus issus des partis politiques ayant accepté le compromis national sur l'élaboration de la loi NOTRe et satisfaire les organisations qui militent pour un Pays Basque indépendant plutôt que pour la satisfaction réelle des besoins des femmes et des hommes qui vivent dans ces territoires. Aujourd'hui comme hier, on nous dit : « donnez votre avis » mais sur un non-choix, et certains parlent même de solidarité ! En gros, celles et ceux qui s'opposeraient à cet EPCI seraient des imbéciles qui n'auraient rien compris et plomberaient l'avenir du Pays Basque qui reculerait de 10 ans. Pour nous c'est cette nouvelle structure imposée qui va plomber définitivement notre Pays Basque et pour plus longtemps encore.

Les inquiétudes sont fortes et sont appelées à grandir face aux conséquences néfastes que produiraient la mise en place d'un tel EPCI et la loi NOTRe pour les citoyens, les agents publics, les services publics, les collectivités territoriales. La destruction programmée des services publics se traduira par la création des maisons de services au public, destructrice d'emplois publics et de la garantie de qualité et de neutralité pour basculer dans le secteur marchand privé. De nombreux salariés et syndicalistes dénoncent cette nouvelle casse et s'inquiètent fortement.

Nous, les communistes de Front de Gauche, ne pensons pas non plus être déconnectés des réalités. Dans la rue, dans les cités, mais je pense que c'est votre cas aussi, personne ne nous parle de cet EPCI mais bien plus de travail, de pouvoir vivre correctement, nourrir

sa famille, déplorer la dégradation des services publics et l'argent exhibé par certains. Ils nous parlent de la casse du code du travail, de la loi El Khomri, des 40 milliards de CICE donnés au patronat pour le résultat du chômage que l'on connaît, des 47 milliards de dollars de dividendes versés aux actionnaires en 2015 (en €, ça fait légèrement moins), pour info, c'est 1 125 milliards de dollars de dividendes versés dans le monde en 2015. Les mêmes qui voient les budgets publics diminuer, soit disant par manque d'argent, et voient ces cadeaux des gouvernements libéraux successifs. Je ne parle pas du discours prononcé au Bourget contre la finance.

D'autres choix sont possibles. Je le redis, la loi NOTRe est un des outils d'accompagnement des mesures d'austérité, du dogme de la baisse du coût du travail et de la réduction des moyens des services publics. Toutes ces mesures et lois tournent le dos aux aspirations d'une grande majorité de nos concitoyens et ne peuvent que faire le lit des idées nauséabondes du Front National. Voilà aussi les retours de la vraie vie, ici, sur la côte, comme en Soule, et ailleurs au Pays Basque. Il existait des propositions alternatives qui ont été balayées par le gouvernement et les tenants de la pensée, pardon de l'EPCI unique.

La formule d'un PETR Pays Basque, pôle d'équilibre territorial et rural, la mise en place de syndicats mixtes ouverts, mais bon il y avait surtout la création de nouvelles collectivités, en lien avec la loi que je citais tout à l'heure, territoriales redessinées qui s'appuieraient sur les bassins de vie et d'emplois définis par l'INSEE, les schémas de cohérence territoriale, SCoT, pour répondre aux préoccupations sur l'emploi, le logement, les transports. On ne peut pas laisser en dehors de ces problématiques le sud des Landes le Seignanx, partie intégrante de la zone urbaine de Bayonne, la gestion du port de Bayonne, la question de la formation et de l'emploi industriel, en particulier l'aéronautique, la chimie. Pourquoi intégrer d'office les territoires autour de Mauléon à la Côte Basque alors qu'ils sont naturellement tournés vers les bassins de vie et d'emploi d'Oloron et de Pau, certains maires et élus souletins étant salariés d'ailleurs d'entreprises métallurgiques du bassin Oloronais ? Et parlons aussi de Saint-Palais qui a fait un peu le buzz tourné d'autant plus vers le cœur de Béarn pour lui.

Par contre, sur les questions de la langue et de la culture mais plus largement des langues et cultures de France, nous rappelons que le Parti Communiste Français depuis 1946 se bat pour leur reconnaissance, proposition de loi Deixonne en 1951, avec un statut juridique. Nous sommes favorables à la ratification par la France de la charte européenne sur les langues régionales et minoritaires contrairement à la Droite qui a toujours voté contre et au Gouvernement et élus PS qui auraient pu et dû la faire voter quand ils avaient encore la majorité, 3/5 du congrès. Toutes ces questions auraient pu et dû être posées auprès des citoyens et débattues publiquement et en toute clarté, et pas seulement à charge comme certains l'ont fait. Qui peut encore croire aux engagements du Gouvernement, via la lettre du préfet ? La situation actuelle du pays y répond.

Je voterai contre cet EPCI, issue de la loi NOTRe qui brisera nos territoires. C'est une position qui a aussi été exprimée par le Front de Gauche lors des débats publics des régionales de la nouvelle région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes.

Merci.

M. le Maire : Merci M. Duzert. M. Etcheto vous allez clôturer, vous le souhaitiez sûrement aussi, la série des interventions avant le vote. M. Etcheto vous avez la parole.

M. Etcheto : Juste en préambule, je voudrais m'excuser. Mon retard de tout à l'heure ne m'a pas permis d'entendre les argumentaires de certains de nos collègues. C'était tout à fait involontaire mais on le sait bien le calendrier et l'horaire de ce conseil municipal ont été un petit peu martyrisés, donc il a fallu que chacun s'adapte. Encore toutes mes excuses à ceux de mes collègues dont je n'ai pas entendu l'argumentaire.

Monsieur le Maire, nous sommes donc réunis ce soir, en conseil municipal, à votre soudaine initiative, ça a été dit, entre chien et loup, entre la Foire au jambon et la plus belle affiche de la saison de Pro D2, pour délibérer à la va-vite d'un sujet qui n'a pourtant rien d'anodin. D'un sujet qui méritait beaucoup mieux que ce rendez-vous forcé et brusqué, bousculant intentionnellement le calendrier afin de confisquer le débat. Un sujet qui méritait pourtant une appropriation démocratique. Une appropriation démocratique que vous lui refusez, Monsieur le Maire et Président du Conseil des élus, pour des raisons bassement politiciennes : « Vite, hâtons-nous, sans quoi nos concitoyens pourraient s'apercevoir de ce que nous faisons ». La méthode est détestable. Cela a été dit à plusieurs reprises et sur tous les bancs. Elle se situe pourtant dans une certaine continuité : celle d'un style politique qui ne place pas la loyauté, la sincérité et la franchise au premier rang, nous l'avons bien compris depuis longtemps.

Mes chers collègues, il y a quelques mois, lors de la consultation initiale, j'avais rendu un premier avis favorable à ce projet d'intercommunalité unique à l'échelle du Pays Basque. Tout d'abord, parce que l'élargissement et la rationalisation du nombre des intercommunalités existantes est une nécessité. Je fais partie de ceux qui le disent d'ailleurs depuis longtemps et nous n'étions alors pas si nombreux, Mathieu Bergé l'a rappelé tout à l'heure, nous n'étions pas si écoutés non plus. Mon avis favorable était également fondé sur l'idée de satisfaire une demande symbolique qui pouvait doter le Pays Basque d'une forme institutionnelle dans le cadre républicain. Mais le cadre républicain ne doit pas pour autant exonérer des principes démocratiques.

Alors je voudrais faire une petite incise. Mon intervention est volontairement synthétique ; ça ne signifie pas, si j'aborde uniquement des points qui me paraissent les plus importants, que je n'ai pas de réserves par ailleurs. J'ai entendu tout à l'heure une argumentation selon laquelle ce qu'on n'abordait pas, on l'approuvait en creux. Ce n'est pas du tout le cas. C'est un choix évidemment sélectif, je hiérarchise les objections qui me paraissent les plus importantes.

Mon avis favorable de l'époque était en effet assorti de réserves majeures qui portaient précisément sur l'insuffisance démocratique notable du projet : une institution qui ne garantirait pas l'égalité de représentation des habitants de ce territoire selon leur commune de

résidence, une institution qui ne garantirait pas la représentation paritaire des femmes et des hommes du Pays Basque ne serait pas digne des attentes de notre temps.

Force est de constater que mes questions d'alors n'ont trouvé aucune réponse. Et je peux bien entendre et écouter toutes les contorsions, les beaux efforts de rhétorique jésuitique pour m'expliquer le contraire, les faits sont là.

L'intercommunalité, que vous nous préparez, sera confiée à une assemblée patriarcale, je l'ai dit, je pèse mes mots, elle sera composée à 80 % d'hommes, très loin de la réalité démographique et sociale du Pays Basque d'aujourd'hui, très loin de ses habitantes et de ses habitants. Et oui les Bayonnaises et les Bayonnais seront parmi les plus mal représentés. On peut toujours mégoter autour des chiffres mais la réalité est là, ils seront représentés à moitié de leurs poids réels et là encore, j'entends l'argument des solidarités entre territoires, bien entendu et j'y suis sensible mais ne l'oublions pas, nous sommes leurs représentants. Les populations les plus fragiles de notre territoire, je le sais, je travaille au milieu d'elles, sont chez nous, elles sont notamment et pas seulement sur la rive droite de l'Adour, nous le savons. Donc les questions de solidarité de ce point de vue là, je crois que nous n'avons pas de leçons à recevoir ici à Bayonne, une des seules communes de ce futur EPCI qui respecte la loi SRU. Nous n'avons pas de leçons à recevoir d'autres communes en ce sens, quelles qu'elles soient.

Des Bayonnais sous-représentés, et bien cela, vous Monsieur le Maire qui êtes censé représenter les Bayonnais, vous qui tenez votre mandat d'eux et seulement d'eux et de leur vote démocratique, cela ne vous vous émeut guère. Ah pas tout à fait, je ne suis peut-être pas juste puisque vous vous êtes lamenté hier en Conseil d'agglomération de la sous représentation de Bayonne au syndicat des transports de l'agglomération. Mais ce n'était que parce qu'il était la question de votre propre place. Une métaphore qui résume d'ailleurs parfaitement cette affaire, conduite non pas dans l'intérêt des Bayonnais, ni des habitants du Pays Basque, mais seulement en fonction de vos intérêts politiques à vous. Et la date de réunion du conseil municipal de ce soir en fait encore foi et en apporte une preuve magistrale.

Mes chers collègues, ce n'est pas seulement en matière de justice démocratique que la représentation politique au sein de cet EPCI pose problème. C'est aussi, et c'est tout aussi grave, en termes d'efficacité de la gouvernance. Une assemblée pléthorique, ça a été dit, à 232 conseillers communautaires, animés chacun avant tout par leurs intérêts communaux du fait même de leur mode de désignation, et donc à la cohésion fragile. Si on va dans le concret, ça veut dire quoi ? Ça veut dire des majorités absolues à construire à 117 conseillers, au prix d'interminables négociations et de mille accommodements. On s'achemine ainsi vers les compromis sur les plus petits dénominateurs communs, les non-choix, la paralysie, une structure qui fonctionnera par défaut.

Mes chers collègues, si les questions majeures qui se posaient il y a quelques mois n'ont pas trouvé de réponses, il y a aussi plus ennuyeux depuis car, dans cet intervalle, le portage politique du projet a été conduit de manière la plus tristement conflictuelle, ça a été appelé, dans une ambiance malsaine, nouant les tensions, nourrissant les frustrations et creusant les clivages et les animosités, peut-être même les fractures. J'en veux pour

preuve d'abord le dernier Conseil des élus, samedi matin, où l'on a vu se lever les invectives et les huées entre représentants de ce territoire. En témoigne encore la grave crise que vous avez ouverte au sein de l'ACBA, dans un climat délétère sans précédent, à l'image cette fois de la séance d'hier à la Communauté d'agglomération.

Mes chers collègues, le BAB avait été fondé par Henri Grenet et ses collègues de l'époque sur la base de l'entente entre Bayonne et ses villes voisines qui constituent ensemble le moteur de ce territoire, nous le savons bien. Aujourd'hui, tout le monde a compris que ce lien de confiance qui transcendait d'ailleurs les diverses couleurs politiques municipales, au fil des mandatures, ce lien de confiance vous l'avez corrompu. Voilà qui augure bien mal du fonctionnement de l'intercommunalité à venir. Ce que vous avez été incapable de faire à l'agglomération, qu'en sera-t-il avec une assemblée et un EPCI beaucoup plus complexe encore à gouverner ? Une institution qui naît dans la discorde et la défiance pourra-t-elle porter les fruits que nos concitoyens attendent, je dirais même que nos concitoyens exigeront et qu'ils seront en droit d'exiger, et pour laquelle nous serons comptable devant eux ?

Ce n'est pas tout, car au-delà de ces graves vices d'origine, la proposition qui est faite ne s'appuie que sur une addition de sursis, de dérogations et de renvois à des évolutions législatives de toutes sortes. L'accouchement de ce projet ne peut se faire, on le voit bien, qu'au prix de la multiplication des compromissions et des concessions aux intérêts locaux et communaux qui diluent et éloignent l'intérêt général, celui du territoire et celui des populations qui y vivent. Alors l'exemple du renoncement au PLUi n'est que le plus notable, il y a été fait brillamment allusion. Je n'y reviendrai pas mais pour résumer le tout : on sacrifie le contenu au contenant. C'est vraiment l'EPCI à tout prix !

On avait espéré un temps le pôle métropolitain, on avait envisagé à défaut la communauté urbaine. On en sourit aujourd'hui, car finalement on n'aura qu'une sous-communauté d'agglomération, une communauté d'agglomération « low cost », en réalité beaucoup plus proche d'une communauté de communes. Alors que nos concitoyens et notre territoire et nos politiques publiques ont besoin d'intercommunalités fortes autant que larges, fortes et renforcées, et bien en la matière, avec ce projet, on a abdiqué toute ambition.

Mes chers collègues, le Pays Basque avait rêvé d'un espace démocratique où se discuteraient et se construiraient les projets communs et ambitieux et l'avenir du territoire. Au lieu de cela, en plein XXI^e siècle, au travers d'un débat tronqué, on réussit à réinventer, pour le représenter, une assemblée de notables, une assemblée patriarcale d'un autre temps promise à l'inertie, à l'immobilisme, je n'ose pas dire promise au conservatisme. Qui parmi nos concitoyens et plus encore nos concitoyennes pourra s'y reconnaître ? La construction d'une institution républicaine à l'échelle du Pays Basque était une très belle idée ; elle a été gâchée.

Alors Colette le rappelait, nous avons eu deux votes en effet, nous avons eu un vote à l'automne, c'était sans doute un vote d'éthique, de principe et de conviction. J'avais voté pour. Aujourd'hui c'est le vote de raison, mais la raison face à cette construction

déraisonnable que vous nous proposez, la raison ne peut conduire et notamment tout démocrate, qu'à voter contre ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci M. Etcheto. Pas de commentaires, M. Etcheto s'est exprimé et il a donné sa position assez clairement.

Nous allons procéder maintenant au vote sur cette délibération. Normalement c'est un vote à main levée à moins bien sûr qu'il y ait 1/3 des présents qui demandent, mais je ne crois pas que ce soit le cas, et ça ira plus vite. Si vous en êtes d'accord, ce sera un vote à main levée sur donc la décision du conseil municipal sur la proposition du préfet de constitution d'un établissement public de coopération intercommunale unique.

Je vous propose d'abord de demander aux abstentionnistes de s'exprimer. Qui s'abstient sur cette délibération ? Il n'y a pas d'abstentions.

Qui vote contre cette délibération ? Alors s'il vous plaît attendez un peu, vous levez les mains ceux qui votent contre cette délibération. Il faut tenir compte des pouvoirs bien sûr. Gardez les mains levées, s'il vous plaît, il y en a pour quelques secondes. Est-ce que c'est clair pour les services ? Laissons les services faire leur travail. Bien est ce que vous avez le compte avec les noms que vous souhaitiez noter ? C'est clair.

Il y a douze personnes qui ont levé le doigt. Après vous avez, eu égard au nom des personnes qui ont voté, celles qui avaient des pouvoirs.

Bien maintenant je vous propose de lever le bras pour ceux qui votent pour cette délibération.

Il faut recommencer ? Les non on relève la main s'il vous plaît.

Il y avait un seul problème, c'était M. Salanne. Il avait donné pouvoir et entre temps, il est arrivé. C'est un facétieux. Tu arrives au bon moment.

Est-ce que les choses sont claires ? Vous me donnez les chiffres et c'est moi qui vais donner le résultat.

Donc il n'y a pas eu d'abstentions, il y a 43 personnes qui ont participé au vote.
Le oui : 28 voix et le non : 15 voix. Donc la délibération est adoptée à 28 voix contre 15.

*Mme Durruty, M. Soroste, M. Neys, Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salanne, Mme Meyzenc et M. Escapil-Inchauspé votent contre.
M. Etcheto, M. Duzert et M. Pallas votent contre.*

Adopté à la majorité de 28 voix pour et 15 voix contre.

Je vous remercie. Nous avons donc terminé notre séance du conseil municipal suffisamment à temps pour aussi nous rendre au stade. Merci et bonne soirée à tous.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 20h00.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo-